

Direction Travaux des assemblées/Affaires juridiques
Service Travaux des assemblées
MDT/IM

PROCES VERBAL
DU CONSEIL MUNICIPAL DU 27 AVRIL 2011

Désignation d'un(e) secrétaire de séance : Mme ITTAH

Approbation du procès verbal de la séance du conseil municipal du 16 mars 2011.

ADOpte A L'UNANIMITE

Liste des arrêtés pris en application de l'article L.2122-22 du code général des collectivités territoriales.

DIRECTION DE L'AMENAGEMENT ET DE L'URBANISME

1

Décision portant délégation du droit de préemption urbain à l'EPFIF sur une propriété bâtie d'une superficie de 624 m² cadastrée section J n°156 sise 121, avenue du Général de Gaulle sur laquelle sont édifiés un pavillon et un garage appartenant à Madame Sandrine LLANTA.

Commission concernée :

2^{ème} commission : Aménagement du territoire et Développement urbain, Politique du logement et Amélioration de l'habitat, Développement Economique / Emploi-Insertion, Economie solidaire, Commerce et marchés aux comestibles, Artisanat, Tourisme

2

Bureau de poste sis 76, boulevard Aristide Briand.

Bail du 1^{er} février 2001 arrivé à expiration le 31 janvier 2010, tacitement reconduit jusqu'au 30 mars 2011.

Renouvellement du bail à compter du 1^{er} avril 2011, entre la Ville et la Poste, pour une durée de 9 ans, moyennant un loyer annuel hors taxes et hors charges de 13 389,50 euros.

Commissions concernées :

1^{ère} commission Finances / Marchés et Achats Publics, Personnel Communal, Nouvelles technologies de l'information et de la télécommunication

2^{ème} commission : Aménagement du territoire et Développement urbain, Politique du logement et Amélioration de l'habitat, Développement Economique / Emploi-Insertion, Economie solidaire, Commerce et marchés aux comestibles, Artisanat, Tourisme

3

Centre Commercial des Mordacs — Lot N° 10 — 6 avenue du 11 novembre 1918.

Bail consenti à la Ville de Champigny-sur-Marne par la Société SADEV 94 représentée par la SARL SOFINCAL Conseil pour une durée d'un an à compter du 1^{er} Février 2011 moyennant le remboursement des charges dont la provision trimestrielle est fixée à 170 euros.

Commissions concernées :

1^{ère} commission Finances / Marchés et Achats Publics, Personnel Communal, Nouvelles technologies de l'information et de la télécommunication

2^{ème} commission : Aménagement du territoire et Développement urbain, Politique du logement et Amélioration de l'habitat, Développement Economique / Emploi-Insertion, Economie solidaire, Commerce et marchés aux comestibles, Artisanat, Tourisme

4

Centre Commercial des Mordacs — Lot N° 7 — 6 avenue du 11 novembre 1918.

Bail consenti à la Ville de Champigny-sur-Marne par la Société SADEV 94 représentée par la SARL SOFINCAL Conseil pour une durée d'un an à compter du 1^{er} Février 2011 moyennant le remboursement des charges dont la provision trimestrielle est fixée à 170 euros.

Commissions concernées :

1^{ère} commission Finances / Marchés et Achats Publics, Personnel Communal, Nouvelles technologies de l'information et de la télécommunication

2^{ème} commission : Aménagement du territoire et Développement urbain, Politique du logement et Amélioration de l'habitat, Développement Economique / Emploi-Insertion, Economie solidaire, Commerce et marchés aux comestibles, Artisanat, Tourisme

5

Police d'assurance véhicules, à effet du 1er janvier 2006 pour une durée de 5 ans, contractée par l'intermédiaire du Cabinet ASTER auprès du groupe AZUR, remplacé à compter du 1er janvier 2008 par la société COVEA FLEET.

Modifications intervenues dans la composition du parc automobile de la Ville au cours de l'exercice 2010 engendrant une régularisation de la prime due pour l'exercice 2010.

Cotisation supplémentaire de 5570 euros.

Approbation de l'avenant n° 5 établi à cet effet.

Commissions concernées :

1^{ère} commission Finances / Marchés et Achats Publics, Personnel Communal, Nouvelles technologies de l'information et de la télécommunication

3^{ème} commission Cadre de Vie : Espaces publics/Réseaux, Environnement et Développement Durable, Développement des transports en commun, Partage de l'espace public/Déplacements, Prévention et Droit à la Tranquillité publique

DIRECTION GENERALE DES SERVICES TECHNIQUES

6

Droits de voirie 2011.

Tarif stationnement pour tournages de film.

Commissions concernées :

3^{ème} commission Cadre de Vie : Espaces publics/Réseaux, Environnement et Développement Durable, Développement des transports en commun, Partage de l'espace public/Déplacements, Prévention et Droit à la Tranquillité publique

1^{ère} commission Finances / Marchés et Achats Publics, Personnel Communal, Nouvelles technologies de l'information et de la télécommunication

6^{ème} commission Politiques culturelles / Politique sportive / Projets de solidarité internationaux / Jumelage / Initiatives Festives / Vie associative / Immigration / Droits et Citoyenneté des résidents étrangers

DIRECTION ENFANCE ET PETITE ENFANCE

7

Approbation de l'avenant n° 9/2010 à la convention n°2/2006 passée entre la Caisse d'Allocations Familiales du Val-de-Marne et la Ville de Champigny permettant l'accès par les services municipaux à une information individualisée concernant les bénéficiaires de prestation de la CAF

Accès au logiciel CAFPRO WEB et désignation d'un interlocuteur

Commissions concernées :

5^{ème} commission : Enseignement, Formation Professionnelle, Restauration collective, Enfance, Petite Enfance, Jeunesse, Bâtiments communaux

1^{ère} commission Finances / Marchés et Achats Publics, Personnel Communal, Nouvelles technologies de l'information et de la télécommunication

DIRECTION TRAVAUX DES ASSEMBLEES/AFFAIRES JURIDIQUES

8

Contentieux de l'excès de pouvoir

Procédure engagée par la Ville de Champigny sur Marne en vue d'obtenir l'annulation de l'arrêté interministériel du 13 décembre 2010 portant reconnaissance de l'état de catastrophe naturelle.

Désignation du cabinet WEYL et PORCHERON -160 rue du Temple, 75003 Paris- pour représenter la Ville de Champigny sur Marne devant le tribunal administratif de Melun

Commission concernée :

1^{ère} commission Finances / Marchés et Achats Publics, Personnel Communal, Nouvelles technologies de l'information et de la télécommunication

DIRECTION DES FINANCES ET DES ACHATS

9

Modification de l'arrêté de création de la régie de recettes auprès du centre municipal de santé Pierre Rouquès - sis 5 rue de l'abreuvoir - pour l'encaissement des recettes (tickets modérateurs).

Augmentation du montant de l'encaissement.

Commissions concernées :

1^{ère} commission Finances / Marchés et Achats Publics, Personnel Communal, Nouvelles technologies de l'information et de la télécommunication

4^{ème} commission : Solidarité / Action sociale, Prévention / Santé, Coordination des actions sur les handicaps, Politique en direction des seniors, Droits des Femmes.

10

Modification de l'arrêté de création de la régie de recettes des écoles d'art auprès de la régie centrale pour l'encaissement des droits d'inscription ainsi que l'encaissement des participations financières des droits de timbre à coller sur les photocopies d'oeuvres musicales. Augmentation du montant de l'encaissement

Commissions concernées :

1^{ère} commission Finances / Marchés et Achats Publics, Personnel Communal, Nouvelles technologies de l'information et de la télécommunication

6^{ème} commission Politiques culturelles / Politique sportive / Projets de solidarité internationaux / Jumelage / Initiatives Festives / Vie associative / Immigration / Droits et Citoyenneté des résidents étrangers

11

Modification de l'arrêté de création de la régie de recettes auprès de la régie centrale pour l'encaissement des participations familiales aux frais de fonctionnement des quatre crèches et de la structure multi-accueil de la petite enfance.

Augmentation du montant de l'encaissement.

Commissions concernées :

1^{ère} commission Finances / Marchés et Achats Publics, Personnel Communal, Nouvelles technologies de l'information et de la télécommunication

5^{ème} commission : Enseignement, Formation Professionnelle, Restauration collective, Enfance, Petite Enfance, Jeunesse, Bâtiments communaux.

12

Modification de l'arrêté de création de la régie de recettes instituée au centre municipal de santé Maurice Ténine et Georgette Sambat pour l'encaissement des patients (tickets modérateurs...)

Augmentation du montant de l'encaissement.

Commissions concernées :

1^{ère} commission Finances / Marchés et Achats Publics, Personnel Communal, Nouvelles technologies de l'information et de la télécommunication

4^{ème} commission : Solidarité / Action sociale, Prévention / Santé, Coordination des actions sur les handicaps, Politique en direction des seniors, Droits des Femmes.

DIRECTION DE LA POLITIQUE DE LA VILLE ET DU RENOUVELLEMENT URBAIN

13

Approbation de la convention d'étude de terrain entre la Mairie de Champigny sur Marne et l'unité de formation et de recherche de sciences de l'éducation, sciences sociales et sciences et techniques des activités physiques et

sportives - SESS/STAPS - de l'Université Paris Est Créteil (dans le cadre du diplôme d'état d'ingénierie sociale), ayant pour objet les écrivains publics.

Commission concernée:

2^{ème} commission Aménagement du territoire et Développement urbain, Politique du logement et Amélioration de l'habitat, Développement Economique / Emploi-Insertion, Economie solidaire, Commerce et marchés aux comestibles, Artisanat, Tourisme

DIRECTION DE LA JEUNESSE

14

Organisation d'activités en direction des jeunes campinois pendant la période du 1er février au 30 décembre 2011. Modalités de dépenses et de fixation des participations des jeunes

Commissions concernées :

5^{ème} commission : Enseignement, Formation Professionnelle, Restauration collective, Enfance, Petite Enfance, Jeunesse, Bâtiments communaux.

1^{ère} commission Finances / Marchés et Achats Publics, Personnel Communal, Nouvelles technologies de l'information et de la télécommunication

15

Organisation d'un séjour en direction de 16 jeunes (11-15 ans) assistés par 2 accompagnateurs pour la période du lundi 18 avril au vendredi 22 avril 2011 à Notre Dame de Monts en Vendée (85690).

Modalités de dépenses et de fixation du montant des participations des jeunes :

Coût de la prestation (hébergement, pension complète) : 2000 euros : 16 = 125 euros

Coût du transport aller/retour en train : 2039 euros : 16 = 127,44 euros (non inclus dans la convention)

Coût des activités diverses : 250 euros : 16 = 15,63 euros (non inclus dans la convention)

Coût total du séjour : 4289 euros : 16 = 268,06 euros

Commissions concernées :

5^{ème} commission : Enseignement, Formation Professionnelle, Restauration collective, Enfance, Petite Enfance, Jeunesse, Bâtiments communaux.

1^{ère} commission Finances / Marchés et Achats Publics, Personnel Communal, Nouvelles technologies de l'information et de la télécommunication

16

Organisation d'un séjour en direction de 16 jeunes (11-15 ans) assistés par 2 accompagnateurs pour la période du lundi 18 avril au vendredi 22 avril 2011 à Notre Dame de Monts en Vendée (85690).

Convention entre l'association « Sous les Pins » - 26 rue de l'écolière – 85690 Notre Dame de Monts en Vendée, représentée par le président M. DESCHAMPS et la Ville de Champigny, représentée par le 1^{er} maire adjoint, M. FAUTRE

Commissions concernées :

5^{ème} commission : Enseignement, Formation Professionnelle, Restauration collective, Enfance, Petite Enfance, Jeunesse, Bâtiments communaux.

1^{ère} commission Finances / Marchés et Achats Publics, Personnel Communal, Nouvelles technologies de l'information et de la télécommunication

Intervention de M. CHEVALIER sur les arrêtés n° 1, 7 et 8.

« **Sur le premier arrêté**, concernant la décision de préemption sur le local, la propriété plutôt qui se trouve au 121 avenue du général de Gaulle, peut-on savoir ce que vous avez l'intention d'en faire ? C'est la première question. »

Concernant l'arrêté n° 7 : « La deuxième question concerne l'arrêté sur la convention entre la Caisse d'allocations familiales et la ville de Champigny. Vous souhaitez utiliser un listing de la CAF. Peut-on savoir à quelles fins ? »

Concernant l'arrêté n° 8 : « Et la troisième question que je pose, c'est sur le contentieux d'excès de pouvoir concernant un état de catastrophe naturelle. On aimerait avoir quelques explications. »

Réponse de M. CHARLES en ce qui concerne les arrêtés n° 1 et 8.

Sur l'arrêté n° 1

« Effectivement, nous avons dans cette assemblée décidé à une date dont je n'ai pas exactement le souvenir, excusez-moi, d'un périmètre qui permet à l'établissement public foncier d'Ile de France d'acquérir des immeubles, donc globalement sur une grande partie du fuseau de l'ex-nationale 4, la RD 4, et de façon identique sur l'avenue du général de Gaulle, RD 303. Renforcés par l'idée de la préparation du contrat de développement territorial lié à l'arrivée probable de gares à Champigny, nous avons effectivement continué à réfléchir de manière à répondre à des objectifs d'urbanisation de ces grands axes comme nous en avons déjà parlé ici, en donnant une priorité même à ces grands axes dans la mutation urbaine de quartier de notre ville. Cette cession d'un pavillon avenue du général de Gaulle nous permet peut-être d'envisager, c'est un objectif que l'on s'est fixé avec des acquisitions que l'on a commencé éventuellement d'un côté ou de l'autre à discuter pour voir comment ce périmètre pourrait évoluer. Mais l'EPFIF n'est pas un organisme qui, après avoir acquis, exige de ses partenaires municipaux des faisabilités immédiates. Nous sommes sur une démarche de portage foncier qui peut durer quelque temps avant de maîtriser un espace suffisamment intéressant pour proposer au conseil municipal l'édification d'un ensemble de logements. »

Sur l'arrêté n° 8

« Des habitants nous ont fait part, à la suite de différents événements qui sont donc liés à ce que l'on appelle l'état de catastrophe naturelle dû en général à la sécheresse, de désordres intervenus sur leur maison. En décembre dernier, après la sollicitation que nous avons faite auprès du préfet de réexamen de cette situation d'habitants qui avaient tenu à faire état des difficultés qu'ils vivaient, nous avons dû constater que des villes voisines, très voisines même pour certaines, s'étaient vu accorder cette reconnaissance et pas la ville de Champigny. Donc effectivement, nous engageons une procédure pour obtenir cette reconnaissance. Il y a environ une centaine de dossiers à Champigny de petits propriétaires qui sont des gens qui, aujourd'hui, s'estiment lésés et victimes de par cette situation. Nous travaillons avec ces personnes pour tenter de les accompagner dans la reconnaissance de leurs droits, ce qui leur permettra ensuite d'engager à l'appui des moyens dont ils bénéficieront, via les compagnies d'assurance, la remise en état de leur maison. »

Réponse de Melle LE LAGADEC en ce qui concerne l'arrêté n°7

« Il s'agit d'un listing qui sert simplement à la facturation des prestations municipales en ce qui concerne les crèches. Voilà, c'est la CAF qui nous impose ce mode de calcul. Cela s'appelle CAFPRO. C'est un logiciel qui est d'ailleurs subventionné par la CAF elle-même. »

DIRECTION DES FINANCES ET DES ACHATS

1

Information du conseil municipal (en application de l'article L1612-19 du code général des collectivités territoriales) sur l'avis formulé par la Chambre Régionale des Comptes d'Ile-de-France en date du 31 mars 2011 sur le budget primitif 2011 voté le 16 mars 2011.

Commissions concernées :

Toutes

Rapport présenté par M. le Maire.

Le conseil municipal prend acte de l'information donnée et de la communication de l'avis de la Chambre Régionale des Comptes

2

Fixation des taux d'imposition des quatre taxes directes locales 2011.

Commission concernée :

1^{ère} commission : Finances/Marchés et Achats Publics, Personnel communal, Nouvelles technologies de l'information et de la télécommunication

Rapport présenté par M. FAUTRE.

« Ce soir, notre assemblée municipale a la tâche de voter la fixation des taux de fiscalité locale pour le budget 2011. Cette dernière étape clôturera une préparation budgétaire placée, une nouvelle fois, sous le signe des contraintes financières imposées par le gouvernement.

En effet, le 16 mars dernier, nous avons adopté un budget de résistance, conséquence du refus de l'Etat de ne pas répondre favorablement à notre demande légitime de crédits exceptionnels pour récupérer les diverses baisses de dotations et compensations subies par notre commune ces dernières années. Cette fin de non recevoir gouvernementale nous a obligés, pour atteindre l'équilibre budgétaire, à procéder à :

- une réduction des crédits de service à hauteur de 1,4 million d'euros,
- une baisse des subventions aux associations de 1 %,
- une stagnation de la masse salariale, c'est-à-dire pas de créations de postes, diminution des vacations et des heures supplémentaires.

Et enfin, nous avons dû réajuster la programmation pluriannuelle des investissements, pour un montant de 4 millions.

Cette politique libérale de réductions drastiques des dépenses publiques sape l'action du service public local et aggrave les difficultés des familles campinoises en ne permettant pas de répondre à tous leurs besoins utiles. Et notamment, dans cette période où les prix à la consommation continuent de flamber : augmentation du gaz, de l'essence qui bat des records. Le pouvoir d'achat des familles s'amenuise, le gouvernement venant d'y asséner un nouveau coup puisqu'il reconduit le gel de l'indice des fonctionnaires pour 2012.

C'est cette logique génératrice d'inégalités et d'injustices sociales que nous retrouvons au cœur de la réforme fiscale instaurée par le gouvernement concernant les collectivités locales. En effet, cette année, entre en vigueur la Cotisation Economique Territoriale, nouvel impôt économique, en remplacement de la TP.

Cette réforme bouleverse profondément la structure de la fiscalité locale au niveau du bloc communal puisque l'effort financier est essentiellement supporté par l'impôt ménage, la participation des entreprises fondant comme neige au soleil.

Pour notre ville, la TP, avec ses limites, comptait pour 14 millions d'euros de recettes.

Aujourd'hui, la CET ne représente que 7,9 millions d'euros, soit près de 50 % d'apports en moins. Et les élus ne sont plus maîtres à 100% de la décision fiscale, contrairement à la TP.

Elle se compose d'une partie regroupant l'imposition forfaitaire sur les entreprises de réseaux (IFER), la taxe additionnelle à la taxe foncière et la cotisation sur la valeur ajoutée des entreprises (CVAE), qui est sous le contrôle de l'Etat. Il en fixe lui-même le taux, élevé à 1,5 %. Cet ensemble se monte à 2 497 000 euros. Avec toutefois deux précisions de taille :

La première : le montant de la CVAE, actuellement de 2 389 256 euros, est en deçà des estimations données par l'Etat. La seconde, elle, sera définitivement notifiée en octobre 2011, soit pratiquement à la fin de l'exercice budgétaire. Un élément supplémentaire de précarisation des finances locales.

L'autre partie, la CFE, est une taxe locale directe sur laquelle nous pouvons agir. Cependant, elle s'assoit sur une base réduite à 13 millions d'euros et rapporte 5,4 millions d'euros de recettes, presque 3 fois moins que le produit de la TP.

Enfin, cerise sur le gâteau, avec cette réforme, notre commune est ponctionnée de 2 089 971 euros pour le Fonds national de garantie individuelle des ressources (FNGIR).

En réalité, pour Champigny, la participation budgétaire de l'impôt économique s'élève à 5,8 millions, soit 11% du produit fiscal direct et représente 4,6 % des recettes totales. Dans le même temps, les ménages contribuent à 89 % des recettes fiscales directes et à 34,7% des recettes totales.

C'est une des grandes injustices de cette réforme, les familles deviennent la seule variable d'ajustement budgétaire. Dans ces conditions, les choix budgétaires laissés aux communes pour accroître leurs ressources et répondre aux besoins grandissants des habitants et au coût de la vie seraient de compenser le manque à gagner financier par une forte augmentation de l'impôt ménage, ce qui les pénaliserait plus durement dans cette période difficile ou alors de se plier aux injonctions libérales du gouvernement.

Je me permets de vous les rappeler :

1- l'application de la RGPP qui ne remplace qu'un départ sur deux à la retraite et qui organise la même saignée qu'au sein de l'Education nationale

2- la suppression de services fondamentaux et/ou leur marchandisation en les livrant au secteur privé, à la libre concurrence, à la course aux profits et dont nous constatons les effets dévastateurs à la Poste ou à ERDF.

Et le régime de rigueur n'est pas fini puisque M. Sarkozy veut être le meilleur élève de l'austérité européenne, sa traduction concrète étant d'inscrire dans la constitution française la lutte contre les déficits publics. En fait, il s'agit d'y inscrire l'austérité, en imposant aux budgets annuels une règle qui interdirait les votes de recettes ou de dépenses pour les finances publiques et la Sécu, en dehors de ces budgets annuels et imposerait d'adresser, avant tout vote au Parlement français, à la Commission Européenne les décisions de stabilité décidées par la France. Ce que le ministre du budget confirme en annonçant la suppression de 30 000 postes à temps plein, en 2012, et la poursuite de la réduction des dépenses de 10 % pendant 3 ans. En clair, les collectivités locales vont continuer à être étranglées. Par contre, aucune mesure pour augmenter les recettes et donc toujours rien pour taxer davantage les revenus du capital. Ce qui conduit à ce que les efforts d'austérité ne seront demandés qu'aux salariés.

Ce ne sont pas les choix de la majorité municipale, ni ceux des campinois. C'est tout le sens donné au budget de lutte voté en décembre dernier. Répondre aux attentes sociales fortes et légitimes des campinois, financer le service public local, en s'appuyant sur un engagement financier pérenne de l'Etat et une fiscalité plus juste pour les familles.

Dans ce contexte :

- d'austérité permanente, d'incertitudes financières, le Fonds de solidarité de la région Ile de France n'étant toujours pas notifié, pour repère la tendance des années antérieures était à la baisse,

- d'annonce de perte de recettes (pertes du reversement TP du Syndicat intercommunal pour le traitement des déchets, baisse des crédits de la Politique de la ville),

la majorité municipale propose de relever de 1% la fiscalité locale. Une décision qui, dans la situation que je viens de décrire, est responsable et prudente.

Soucieux de ne pas pénaliser davantage les familles, attachés à la défense d'une justice fiscale et sociale, cette hausse reste mesurée : presque 2 fois moins que l'inflation. Elle correspond à 670 000 euros, soit 0,6 % de la totalité des recettes de fonctionnement.

Je tiens à signaler que la compensation des réductions opérées dans le cadre du budget primitif et imposée par le désengagement de l'Etat aurait porté l'augmentation à des taux supérieurs à 4%.

Cette majoration aboutit au résultat suivant :

- le taux de TH passera de 25,85 à 26,11 %. Je rappelle que ce taux intègre cette année la part départementale,
- le taux sur le Foncier bâti passera de 20,62 à 20,83 %,
- le taux sur le Foncier non bâti de 30,33 à 30,64 %,
- la CFE de 39,46% à 39,86 %.

A partir des bases notifiées par l'Etat et le vote de ces taux, le produit fiscal attendu se monte à 48 806 872 euros.

Je vous propose donc de voter ces taux pour l'année 2011. »

Intervention de M. CHEVALIER

« La note introductive à la délibération sur les taux d'imposition des taxes directes locales est parfaite sur le plan technique et je pense que l'on peut féliciter les services qui ont travaillé. Elle nous renseigne précisément sur l'évolution des chiffres. En revanche, les explications qui l'accompagnent, vraisemblablement rédigées par un politique ou un commissaire politique, relèvent plus du laïus voulant justifier l'injustifiable. Vous ne pouvez pas ignorer les réalités économiques comme le déficit public de 92 milliards qui entraîne le gel des dotations sur trois ans.

Là, je me demande ce que viennent faire les digressions que M. FAUTRE a recommencé de dire sur l'organisation des tournées du courrier. Je ne vois vraiment pas ce que cela a à faire dans cette délibération. Ou les contrevérités concernant l'augmentation des charges annuelles qui seraient dues notamment à l'augmentation du coût de l'énergie que nous ne contestons pas bien sûr, mais les chiffres parlent d'eux-mêmes. L'augmentation des charges de services, M. FAUTRE, entre le budget primitif 2010 et le budget primitif 2011 est de 5 %, soit 4.985.783 euros. Alors que l'augmentation des postes 60612 et 60621, les postes énergie et combustibles, est simplement de 187.900 euros soit moins de 4 % de l'augmentation totale. Donc, je ne vois pas comment vous pouvez justifier avec de tels chiffres.

Le taux d'imposition n'est pas une variable d'ajustement d'un budget communal. Votre budget devrait être au contraire cadré par les ressources et non l'inverse. Vous qui soi-disant luttez pour l'augmentation du pouvoir d'achat, vous devriez avoir la stabilité des impôts pour credo. Votre stratégie est a contrario que les taux augmentent chaque année et que les campinois trinquent car, contrairement à votre analyse, l'augmentation sera de 3 % pour la fraction des campinois qui paient l'impôt. L'augmentation des bases locatives qui incluent l'inflation pouvait suffire et vous pouviez ne pas augmenter les impôts comme l'ont fait d'ailleurs la majorité des 36.000 communes françaises.

Je vais vous en citer quelques unes. Pas trop pour ne pas lasser l'assemblée. Paris n'augmente pas les taux. Lille n'augmente pas ses taux. Strasbourg. Vous voyez que ce sont des municipalités gérées par les socialistes. Nantes, Nice, Bordeaux. Toulouse baisse ses taux. Reims, Orléans, Le Havre, Nîmes, Agen, Pau, Saint Jean de Luz, Castres qui n'a pas augmenté ses taux depuis 11 ans. Rennes, Brest, Saint-Malo, Ecully dans la région lyonnaise, et plus près de nous, vous avez Nogent sur Marne et Le Perreux.

Un point de taux, c'est 488.068 euros. Je vais vous donner quelques exemples de gestion dynamique. Eviter les dépenses superfétatoires. Je donne un exemple. La création du logo de l'Office du tourisme nous a coûté, je parle de création, 5.000 euros. J'ai proposé à l'époque que l'on utilise, comme la plupart des Offices du tourisme en France, le logo connu qui est le **i** comme information. Et ce logo est gratuit. Autoriser une saine émulation et laisser le privé construire des immeubles en copropriété en lieu et place des 300 logements HLM que vous souhaitez construire et qui sont exonérés pendant 15 ans de taxe foncière, ce serait, Mesdames, Messieurs, 3 millions d'euros de taxe foncière que la commune pourrait récupérer chaque année. On est loin de ce point d'augmentation des taux.

Vous pratiquez la facilité. Vous pratiquez la propagande. Vous recherchez des boucs émissaires alors qu'une gestion visant l'intérêt général serait de nature à satisfaire une population qui subit par ailleurs, et vous le savez, beaucoup de contraintes. Nous voterons contre l'augmentation des taux et ferons part de nos suggestions aux habitants de notre ville. »

Intervention de M. JEANNE

« Concernant l'augmentation des taux, effectivement je partage ce point de vue avec mon collègue M. CHEVALIER, il faut toujours, lorsque l'on est élu local, que l'on ait à l'esprit, en permanence, de gérer au mieux les deniers public et pour ce faire, ne jamais augmenter la fiscalité sauf en cas d'absolue nécessité. Là, est-on en la matière dans l'absolue nécessité ? Bien évidemment, non. La modification des bases relativement importante apportait déjà un surplus en termes de financement de nos activités municipales qui ne nécessitait pas la double peine que vous infligez, à savoir cette augmentation des taux. Les 500 kiloeuros qui sont apportés étaient par ailleurs apportés en partie effectivement par l'évolution des bases mais aussi en partie avec l'évolution des dotations. Contrairement à ce que vous avez affirmé, il suffit de se reporter notamment aux données qui ont été fournies par le Ministère des Finances concernant notre commune, on s'aperçoit qu'il y a une variation aussi bien entre la dotation forfaitaire, DGF, DSU, que le Fonds de solidarité, des évolutions qui nous permettent d'avoir quand même largement au-dessus de ces 500.000 euros que vous allez ponctionner aux campinois.

Je crois qu'il faut aussi avoir la réalité de regarder quelle a été votre démarche. Vous nous expliquez, M. FAUTRE, qu'il a été difficile d'envisager les chiffres notamment la CVAE puisque vous nous dites que les éléments ne nous arriveront qu'en octobre 2011. C'est certainement pour cette raison que vous avez, dès le mois de décembre, établi un budget quatre mois à l'avance par rapport à ce qui est fait depuis des années dans notre commune. Au fond, la variable d'ajustement, comme vous le dites, ce sont effectivement les familles à travers les hausses que vous ponctionnez. Vous prélevez donc une fois de plus les familles dans cette perspective.

La réalité dans votre démarche, c'est que vous ne vous appuyez pas en plus sur les bons chiffres. Vous venez de nous préciser que l'on ne connaît pas encore le Fonds de solidarité d'Ile de France. Reportez-vous aux informations du Ministère des Finances. C'est en ligne. Je vous donne le montant, si vous ne l'aviez pas : 3.693.471 euros, c'est-à-dire 322.000 euros de plus. Il suffit de regarder, c'est en ligne depuis cette semaine.

Il y a quand même une démarche qui est un peu aléatoire dans votre approche. C'est effectivement la facilité. Ponctionnons les campinois pour financer un certain nombre de dépenses qui n'ont pas lieu d'être. On est encore là dans une gestion qui reste une gestion politicienne et pas une gestion comptable. C'est ce que l'on peut vous reprocher au fond dans cette augmentation des taux. C'est de ne pas avoir eu la volonté véritablement de faire la chasse à un certain nombre de dépenses pour faire en sorte qu'il n'y ait pas d'augmentation des taux et alors que les bases qui étaient déjà notifiées étaient largement suffisantes.

C'est la raison pour laquelle nous voterons contre cette augmentation des taux.

Par ailleurs, dans la même approximation qui vous caractérise, dans les documents que vous nous apportez, les explications que vous nous fournissez, je vous signale qu'il y a une erreur assez patente concernant la TEOM et on y reviendra après sur le point suivant. Dans cette délibération 2/ concernant la TEOM, vous avancez un taux de 12,26 %. Reportez-vous à la délibération suivante, c'est 11,26 %.»

Intervention de M. SCHMITT

« Pas de surprise, comme d'habitude, vous mettez en boucle à Champigny, tout est la faute de l'Etat. En matière de gestion d'un budget national parce que vous y faites référence dès le début de votre intervention, vous pourriez regarder ce que font les pays dirigés par des socialistes, entre autres ce qui se passe en Espagne, au Portugal où l'on est en train d'envisager de supprimer, même plus qu'envisager, de supprimer un tiers des écoles primaires. C'est vraiment de la restriction et c'est fait par des socialistes. Grâce au ciel, on n'en est pas encore là en France. Comme toujours...

Vous riez mais c'est quelque chose qui est catastrophique pour un pays comme le Portugal. C'est simplement pour vous rappeler des vérités qui vous dérangent, j'en conviens.

Comme toujours, le même type de présentation biaisée. Vous dites que le poids supporté par les familles est trop élevé. Vous avez raison. Mais là encore, il n'y a pas de fatalité. C'est simplement le fruit de mauvaises orientations politiques. On y reviendra. Je suis obligé à chaque fois de rappeler le pourquoi. C'est toujours la même cause qui produit ces mêmes effets. La discussion que l'on a eue lors du projet de budget ou quand ce premier budget dit de combat ou de lutte, je ne sais pas comment vous l'appellez, rien n'a changé depuis. On voit que vous êtes arcbutés sur les mêmes orientations. On peut se demander à quoi servent les élus locaux si ce n'est à conduire une politique capable de porter à la fois les dépenses et là, je pense qu'au niveau des dépenses c'est vrai que l'on pourrait peut-être gratter.

Si l'on en est à discuter de 5.000 euros pour un logo, le facteur d'échelle est un peu plus fort que cela quand même pour avoir des économies significatives au niveau du budget. A la limite, faire un logo, c'est quand même un travail. Ces 5.000 euros, franchement, je ne trouve pas que ce soit quelque chose de déplacé mais par rapport à un budget qui se compte en millions, on pourrait peut-être trouver d'autres raisons.

Ces raisons, on peut les trouver dans les choix politiques que vous avez faits. Ce qui est dit par le rapporteur est en fait un réquisitoire contre la politique municipale actuelle. Cela relève de l'irresponsabilité. Vous parlez d'un budget de résistance. Mais il s'agit d'un budget de déroute. Vous êtes dans l'incapacité de gérer et de développer notre ville malgré l'aide massive de l'Etat. Nous avons eu l'occasion de rentrer dans le détail lors de la délibération des orientations budgétaires. Mais l'analyse détaillée des chiffres ne peut se substituer au vrai débat concernant le budget. Quelle ville voulons-nous construire ensemble ? Pour vous, c'est définitivement décidé. Il s'agit de déverrouiller sociologiquement la ville à des fins électorales. Ce clientélisme rôde lors de l'élaboration du budget. Il affaiblit, année après année, le développement de notre ville. Un véritable budget de résistance est un budget au service de tous les campinois et cela passe inévitablement par le choix déterminé d'une politique au service d'une vraie mixité sociale. C'est ainsi que nous garantirons par exemple les conditions d'accès au logement pour toutes les catégories sociales de campinois, quel que soit le bulletin de vote qu'ils choisissent.

Ce n'est pas cette posture républicaine et réellement solidaire que vous adoptez pour établir le budget et votre obstination partisane se traduit par le décrochage de notre ville. Désormais, Champigny est présentée sous un jour peu favorable. Au journal télévisé par exemple, quand on entend que notre ville est présentée comme étant en déclin inquiétant au niveau de la sécurité, le budget de la ville et la vie de la cité ont en effet une communauté de destin à laquelle on ne peut se soustraire.

Compte tenu des seules sources possibles de produit fiscal, il est donc urgent de mettre en œuvre une politique volontariste et réelle de développement d'une offre de logements diversifiée et équilibrée ainsi qu'un développement significatif de l'implantation d'entreprises. Votre obstination à refuser ces développements est en plus une singularité campinoise. En effet, je note que les autres communes communistes d'Ile de France ont été capables de s'extraire de cette léthargie entretenue par une idéologie dépassée. Je me rends régulièrement

à Saint-Denis et je peux constater que cette ville accueille des grandes entreprises, donc des emplois et des ressources fiscales.

Vous pourriez au moins admettre avec sincérité que l'aide financière apportée à notre ville par l'Etat est toujours importante et déterminante. Par exemple, les allocations compensatrices passent de 2 937 000 à 3 108 000 euros soit plus 1,83 %. La vérité n'est pas dans la présentation partisane habituelle des chiffres que vous faites.

Une remarque déjà formulée en conseil municipal concernant la taxe d'enlèvement des ordures ménagères. Elle est de 12,26 % à Champigny et de 6 % au Perreux. Enfin, elle est annoncée à 12,26 % dans la délibération 2/ et à 11,26 % dans la délibération 3/. On constatera qu'à Champigny, on continue à payer plus cher qu'ailleurs. »

Intervention de M. FUCHS

« La présentation de cette délibération est assez longue, pas toujours très claire dans certaines de ces introductions et le ton, tout le monde l'a noté, est très militant. Je pense que, d'une façon concise, on peut résumer en disant que la politique du gouvernement vise à réduire les dépenses publiques. Dans cette logique, les dotations se raréfient et les communes souffrent de pénurie, conséquences directes des orientations qui sont prises justement par le gouvernement. Je crois que c'est clair et que c'est ce que nous voulons dire tous.

Maintenant, venons-en aux taux. Vous dites en quelque sorte que ce n'est pas notre faute si nous devons augmenter dans ces conditions. Mais après prise en compte des 2 % forfaitaires d'augmentation des bases, si l'on fait tout le calcul, il apparaît que l'augmentation de la taxe d'habitation sera de 3,7 %, ce qui est quand même le double de l'inflation. Vous nous affirmez pratiquer une politique de solidarité et un budget de résistance mais dans les faits, qu'en est-il ? A Champigny, 47 % des foyers fiscaux sont assujettis au paiement des impôts contre 63 % en moyenne pour le Val de Marne. Les taxes d'habitation et du foncier pèsent donc essentiellement sur les couches moyennes et les couches moyennes inférieures des employés et des fonctionnaires qui participent de la diversité sociale de la ville. Ce ne sont pas des couches sociales de profiteurs de la crise actuelle. Elles en sont victimes elles-aussi, qu'il s'agisse de blocage des salaires, de menaces sur l'emploi ou la retraite. Or, votre proposition, c'est d'augmenter encore leurs charges. Je pense que cela porte atteinte plus que tout autre discours que j'ai entendu ici, au problème de diversité sociale et d'alliance dans notre ville et d'isolement croissant.

C'est pour toutes ces raisons, qui m'angoissent un petit peu sur les déterminations qui sont prises, que je ne pourrai pas voter ces taux. »

Intervention de Mme DUFOUR

« Après les débats sur le budget, après la notification de la Cour des comptes dont nous avons pris acte, il convient ce soir de fixer les taux des taxes d'imposition des 4 taxes locales.

Cet exercice est tout aussi critique pour des élus. En effet, la bonne exécution du budget dépendra des disponibilités financières de la commune pour assurer le fonctionnement des services dans le cadre de l'intérêt général.

Or, en raison de la situation économique et financière catastrophique à l'échelon national, l'Etat asphyxie toujours les collectivités territoriales.

Depuis plusieurs années, la France a atteint un degré de complexité et d'inégalité dangereux pour les finances publiques et pour le contrat social.

La multiplication des niches fiscales et sociales (+ 55% depuis 2004) a privé l'Etat et la Sécurité Sociale de recettes indispensables au financement des politiques publiques et de la couverture sociale.

La justice sociale, elle aussi, est plus que mise à mal avec des prélèvements de plus en plus régressifs : plus on gagne... moins on paye.... ainsi on peut apprécier le fait que le taux

d'imposition des plus aisés diminue pour atteindre seulement 25% pour les 1000 contribuables les plus aisés.

Le paquet fiscal et les cadeaux fiscaux de tout genre ont montré leur inefficacité sauf pour ceux à qui ils profitent.

Ces choix désastreux coûtent très cher au budget de la France, le déficit public pourra atteindre jusqu'à 7% en 2012.

De moins en moins pourvoyeur de solidarité vers les collectivités locales, le budget de l'Etat jette de plus en plus la vindicte sur les élus dépensiers et coupe les recettes déniaient ainsi le principe de la libre administration et de l'autonomie financière.

La loi de finances de 2010 avait déjà modifié la répartition des ressources fiscales des collectivités, la part du produit fiscal à la charge des familles est désormais supérieure à 80%.

La loi de finances 2011 a gelé les dotations générales de fonctionnement pour trois ans, lesquelles seront attribuées maintenant en fonction d'une gestion dite vertueuse.

Depuis des années, des transferts de charges se sont imposés sans pour autant que les financements nécessaires aient été accordés aux collectivités qui pourtant assurent 2/3 des investissements du pays.

La suppression de la taxe professionnelle a occasionné un manque à gagner et déséquilibre fortement les finances locales.

La situation est assez simple au fond

Avec l'Etat, demain tout est incertain, sauf pour les riches qui sont épargnés.

Les collectivités, quant à elles, attendront jusqu'en octobre pour que leur soient notifiées les bases pour la Cotisation sur la Valeur ajoutée des Entreprises

En revanche, ce qui est certain pour les ménages est qu'ils devront payer la note avec des augmentations qui ne cessent de se profiler ... chacun ici les connaît,

Si elles veulent disposer des disponibilités financières dont les habitants ont besoin, c'est-à-dire réaliser le budget tel que voté, les collectivités se trouvent donc devant l'exigence d'augmenter les taxes dont elles disposent encore.

Parce que la majorité municipale a bien conscience que les familles seront encore pénalisées, elle propose que le taux communal soit en augmentation seulement de 1 %.

En accord avec cette proposition, les élus socialistes voteront en ce sens. »

Intervention de M. GUERRIER

« Quelques mots au sujet de ce vote des taux. Le vote des taux est la dernière étape de l'établissement de notre budget 2011, une préparation budgétaire qui a été marquée par la décision de la majorité municipale, d'entrée de jeu, de refuser de se plier sans mot dire aux contraintes financières imposées par le gouvernement. En fait, la volonté gouvernementale, c'est de faire plier les communes et d'exiger des communes qu'elles mènent et qu'elles appliquent sa politique. Notre volonté a été de refuser cette exigence et donc, bien au contraire, dès le début de revendiquer les 6 millions d'euros que l'Etat nous doit depuis trois ans. Si l'on écoute les élus de droite, il ne s'est rien passé, on a toujours autant d'argent, il y en a de plus en plus. C'est faux, c'est un mensonge. Vous pouvez toujours parler de sincérité. Les 6 millions, on ne les a pas inventés. C'est le manque que l'Etat n'a pas donné à la collectivité sur trois ans.

Donc, nous avons et nous avons eu raison de revendiquer ces 6 millions d'euros. Et la volonté d'affirmer aussi notre détermination à poursuivre notre politique d'une gestion solidaire au service de tous. Parce qu'à Champigny, oui, la gestion est solidaire et au service de tous. Moi, j'en ai marre d'entendre des leçons sur l'équilibre social de notre ville. Parce que je voudrais bien que l'on fasse un petit peu un tour autour de nous. On parlera d'équilibre social après. Ou alors vous ne connaissez pas Champigny. Parce qu'à Champigny, l'équilibre social existe. A Champigny, il y a 33 % des gens qui vivent dans des zones pavillonnaires. A Champigny, il y

en a 30 % qui vivent dans les logements privés. Il en y a 40 % qui vivent en HLM. Montrez-moi aux alentours les villes qui sont équilibrées comme cela.

C'était donc le sens de notre budget de lutte. Ce n'est pas parce que nous n'avons pas été entendus par l'Etat que nous allons baisser les bras. La lutte va continuer et, j'en suis sûr, se développer. Les habitants de notre ville prennent conscience des difficultés auxquelles nous sommes confrontés à l'éclairage de leur propre vie même parce que, quand on a débattu de ce budget de lutte, les gens ont pu aussi faire un rapprochement avec ce qu'ils vivent au quotidien, les difficultés accrues au quotidien et qui s'aggravent de jour en jour sous les coups de la politique gouvernementale qui est menée. Politique de réduction des dépenses publiques qui touchent tous les secteurs de la ville. Que l'on me dise le contraire. Ce ne sont pas les contre-vérités, les vociférations de la droite locale sur la gestion municipale qui peuvent cacher cette réalité et les responsabilités gouvernementales que vous soutenez d'ailleurs allègrement. D'ailleurs, permettez-moi, mes collègues de droite, de vous inviter à méditer sur les résultats des élections cantonales et le piètre résultat enregistré par l'UMP sur Champigny : 13,15 %. A Champigny, en tout cas, moi je le vis ainsi, c'est une condamnation sans appel de la politique que vous soutenez. C'est cela la réalité de ce résultat électoral. Cela devrait vous inviter à un petit peu plus de modestie dans les propos que vous tenez.

Aujourd'hui, oui nous allons donc voter les taux avec une augmentation de 1 %. Nous souhaitons ne pas y être obligés. Jusqu'au dernier moment, on a attendu. Malheureusement, contrairement encore à ce que vous affirmez, l'affinement des chiffres connus aujourd'hui montre que la situation est encore plus grave que ce que nous avions prévu. Perte de reversement, par exemple, de la taxe professionnelle intercommunale de traitement des déchets, on ne l'attendait pas celle-là : 150.000 euros. Diminution des crédits de la politique de la ville, dans le CUCS, on va en parler tout à l'heure, 100.000 euros, on ne l'attendait pas non plus celle-là. Le montant de la CVAE est en deçà des estimations données par l'Etat et ne sera, cela a été dit tout à l'heure, définitivement connu qu'en octobre. Dans ces conditions, effectivement établir le budget tel que nous l'avions prévu est une vraie gageure. Face à cette situation, qui s'aggrave, qui aggrave encore les estimations pourtant prudentes que nous avons évoquées, la proposition de ce 1 % d'augmentation des taux sera votée par le groupe communiste même si, bien entendu, nous regrettons qu'aujourd'hui ce soit les foyers qui supportent 89 % de la fiscalité. Mais nous le regrettons et nous agissons et nous allons agir.

Nous n'allons pas nous satisfaire de cette situation et nous entendons dans les semaines et mois qui viennent, poursuivre le débat avec les habitants mais un débat qui propose autre chose. J'ai entendu dans cette salle les économies, déficit public, etc. J'ai entendu un certain nombre de remarques mais je n'ai entendu aucune proposition. Or, nous avons, nous, la conviction que, pour sortir de cette situation, il est nécessaire de travailler à une réforme de la fiscalité locale en faisant connaître nos propositions. Car les élus communistes et républicains ont des propositions. Ils ont déposé un projet de loi à l'Assemblée nationale qui porte sur cette question. Dans ce projet de loi, parce que c'est fondamental pour l'avenir, c'est là la véritable question, projet de loi qui s'articule autour de la justice fiscale et une autre répartition des richesses favorisant l'investissement dans l'économie réelle c'est-à-dire dans l'emploi, la formation, les salaires et la protection sociale, ne favorisant pas la spéculation, le CAC 40 et le reste. C'est là où le véritable problème se situe. En tout cas, c'est notre démarche et nous allons continuer ce débat.

Dans cette loi, nous avons mis en point numéro un - mais nous ne sommes pas les seuls à le dire - la suppression du bouclier fiscal et le maintien de l'ISF parce que, sinon, on peut toujours faire les meilleurs discours du monde, on aggravera et ce seront les gens qui payeront à la place des riches. On veut aussi travailler à une nouvelle répartition de la valeur ajoutée en faveur du travail, de l'emploi et des salaires parce que c'est par là que passera l'amélioration des conditions de vie pour les gens et les possibilités de moyens financiers qui soient répartis

de manière équitable pour permettre un développement harmonieux de notre ville, et plus généralement de la société française.

Voilà donc les questions de fond qui sont posées à notre sens aujourd'hui et ces questions, au-delà du budget que l'on va voter maintenant, nous allons continuer à les porter auprès de l'opinion publique parce que nous avons la conviction que c'est par là que passent obligatoirement les changements et les améliorations possibles de la situation. Evidemment, cela s'oppose en totalité aux orientations gouvernementales actuelles. »

Entrée en séance de M.SCARPETTA à 21h25.

Intervention de M. le Maire

« Avant de passer au vote, deux courtes remarques. La première, M. SCHMITT, c'est que j'ai l'impression que vous parlez toujours en orfèvre. Vous avez abordé le Portugal et la Grèce. »

M. SCHMITT

« Non, l'Espagne. »

M. le Maire

« Si vous voulez. Et puis l'Irlande que l'on pourrait ajouter. Mais qui propose à l'Europe aujourd'hui le pacte Euro Plus si ce ne sont M. SARKOZY et Mme MERKEL ? Qui impose au Portugal, à l'Espagne, à l'Irlande et à la France, aux collectivités notamment, de payer les déficits pendant que les redéploiements du système financier et bancaire permettent de nouveau au CAC 40 d'être au beau fixe ? Qui ? Qui veut imposer l'austérité à l'échelle européenne ? Vous avez bien fait d'en parler, vraiment, parce que cela remet les compteurs à l'heure. Ce sont bien des intentions européennes et nationales qui s'attaquent au financement normal des collectivités locales et qui mettent en difficulté ces collectivités en ne laissant comme seule échappatoire que d'augmenter la pression sur les familles ou d'appliquer l'austérité localement, ce que nous ne voulons pas. On fait le moins mauvais budget possible. On limite vraiment la pression à 1 %. Mais c'est dans ce sens que votre référence européenne, je voulais le souligner, est intéressante. Vous avez bien fait d'y faire référence.

En revanche, il y a un autre aspect de votre intervention que je ne peux pas laisser passer. A un moment donné, vous avez mis en cause notre comportement républicain. Je ne veux pas laisser passer. On ne va pas revenir sur les cantonales mais j'ai quand même en mémoire qu'une collègue de ce conseil municipal est passée à la télé, aux 20 heures, en disant très clairement qu'en tant qu'UMP - c'était un meeting UMP - en cas de deuxième tour avec le Front national, elle préférerait voter Front national. Ne nous faites pas de leçon républicaine. Vraiment, cela ne vous va pas. Je voulais le souligner au passage parce que, quand même, se faire accrocher ici sur le comportement républicain, il y a des jours où il vaudrait mieux être modeste. »

ADOPTE A LA MAJORITE

37 votes pour dont 8 procurations

(« Ensemble, agir pour Champigny » liste des forces de gauche, de progrès, écologistes et de personnalités)

9 votes contre dont 2 procurations

(Groupe UMP - Groupe Divers droite –

Groupe « La passion de Champigny-Centristes et républicains »)

1 abstention

(« Gauche citoyenne/Europe écologie »)

3

Taxe d'enlèvement et de traitement des ordures ménagères : Fixation du taux- Exercice 2011.

Commissions concernées :

3ème commission : Cadre de vie : Espaces publics/Réseaux, Environnement et Développement Durable, Développement des transports en commun, Partage de l'espace public/Déplacements, Prévention et droit à la tranquillité publique

1ère commission : Finances/Marchés et Achats Publics, Personnel communal, Nouvelles technologies de l'information et de la télécommunication

Rapport présenté par M. LECUYER.

Intervention de M. FUCHS

« Je ne vais pas bégayer mais je reprendrai ce que je disais l'année dernière en 2010. Et l'année dernière, je disais : « déjà l'an dernier - il s'agissait donc de 2009 - la TEOM était particulièrement lourde à Champigny. Depuis 2007, Champigny est en tête du département, un record dont on se passerait bien, pour sa TEOM qui, à l'époque, était de 9,95 % ». Vous l'avez encore augmenté en 2009 et 2010. Cette année, elle reste stable. Il y a quand même des plafonds difficiles à dépasser. A Champigny, la TEOM est de 50 % plus élevée que la moyenne du 94 et pourtant le tri ne progresse pas. Il y a là, disais-je l'année dernière, une question d'organisation, une trop grande externalisation des tâches. Les Communautés de communes comme, à côté de nous, celle du Haut Val de Marne, s'en tirent beaucoup mieux. En 2011, cela reste valable. Vous ne vous disposez toujours pas à intégrer une Communauté de communes. C'est une chose. Vous n'envisagez pas d'ailleurs - j'ai plusieurs fois posé la question - d'aider les petits propriétaires ou locataires de pavillon à s'équiper pour le compostage et diminuer ainsi le coût d'enlèvement des déchets verts, ce qui se fait dans la plupart des communes maintenant et fait en même temps œuvre écologique. A la fin des années 90 déjà, dans les réunions de quartier, les intervenants qui appelaient la ville à passer au tri étaient cruellement moqués par des représentants de la mairie. Champigny a fini par adopter le tri avec retard, et encore aujourd'hui on trie mal à Champigny. Nous sommes une commune qui, par rapport à la moyenne départementale, trie mal. Avec une TEOM record du département, ce sont donc les campinois qui paient ces refus de changer les habitudes, de prendre en compte les nécessités d'un développement durable.

Et je voterai donc contre cette délibération. »

M. CHEVALIER

« M. LECUYER, pour une fois je vais vous féliciter parce que vous n'augmentez pas les taux. J'en suis surpris. Je peux vous dire que quand on veut, on peut et vous l'avez fait. Mais pour être complètement honnête, M. LECUYER, vous ne faites pas beaucoup d'effort parce que vous auriez pu baisser le taux. Je vous l'ai calculé. Vous auriez pu le baisser et le mettre à 11 %. Parce qu'en fait, avec un 11 %, vous aviez exactement la somme que vous avez mise dans le budget primitif alors que là, avec l'augmentation des bases, vous êtes au-delà. Vous gagnez en fait par rapport à votre budget primitif que l'on a voté il y a un mois.

Malgré tout, puisque vous avez un effort de ne pas augmenter ces taux, nous voterons cette délibération. »

Intervention de M. JEANNE

« Oui, sur cette délibération, on va essayer de sortir un peu de la campagne législative qui se prépare avec le porte-parole de votre campagne, M. GUERRIER, pour rester sur le sujet. Parce que, quand on présente des chiffres et quand on avance des choses, quand on dit que

l'on aura 150.000 euros de moins sur la taxe de retraitement des déchets, il faut aussi regarder les deux côtés. Dans un bilan, il y a un passif, il y a un actif. On voit bien la variation, comme le faisait remarquer M. CHEVALIER, vous auriez pu baisser le taux. Là, vous avez une recette complémentaire de 187.040 euros. Au regard des modifications qui ont été opérées à ce niveau et en prenant le bon taux de 11,26 %, au regard aussi de la situation générale de ce qu'est notre tri. C'est vrai, M. FUCHS le rappelait précédemment, on n'a jamais fait les efforts nécessaires. On paie encore aujourd'hui un coût de ce traitement des ordures ménagères qui est relativement élevé dans notre commune.

On votera donc contre cette délibération et on vous invite là aussi à travailler un peu mieux sur ces questions, même si un petit ouvrage a été publié en la matière. Il y a beaucoup encore à faire pour améliorer la qualité de ce service tout en essayant de le rationaliser en termes de coût parce qu'il faut bien rationaliser. Je n'ai rien contre les rationalisations en matière économique à partir du moment où elles préservent les deniers publics. »

Intervention de M. SCHMITT

« Ce sera très bref puisque j'avais inclus dans l'intervention de la délibération 2/ ce qui traitait de la taxe d'enlèvement des ordures ménagères et la comparaison était du simple au double avec une autre commune. Je crois que toutes les remarques que vous faites continuent à être déplacées. Vous n'êtes vraiment pas en position de donner des leçons.

Nous voterons contre cette délibération. »

Intervention de M. LECUYER

« Je reprends. Je voudrais quand même intervenir car, dans cette assemblée, j'ai entendu des choses qui sont un peu bizarres. Je voudrais remettre les pendules à l'heure. Cette année, comme l'année dernière, comme l'année d'avant, et comme encore sans doute l'année précédente, les élus de l'opposition reprennent régulièrement le refrain d'un taux de TEOM largement plus élevé à Champigny que dans d'autres villes du département. Anticipant ces réactions et afin, je pense, de les clore définitivement, nos services se sont rendus dans trois villes du Val de Marne de taille équivalente, de population équivalente. Il s'agit de Saint Maur, de Vitry et de Créteil. Ils ont comparé d'une manière très approfondie les situations sur la gestion des déchets.

Avant tout, je vous l'ai déjà dit, cette TEOM est calculée sur la taxe foncière. Il y a des bases et un taux. Et le produit de la recette est évidemment le produit de ces bases par ce taux. Comparer un taux ne veut absolument rien dire à partir du moment où l'on ne parle pas des bases. Or, on s'aperçoit qu'à Champigny, je vous fais grâce de l'approximation des chiffres, la base est de 87 millions d'euros. A Saint-Maur, elle est de 132 millions. A Vitry, elle est de 99 millions d'euros et à Créteil, elle est de 121 millions d'euros. On part donc déjà sur des bases très différentes. Ce qui fait que, à Champigny, nous avons un taux de 11,26 pour un produit financier attendu de 9,8 millions. A Saint-Maur, ils ont un taux de 7,55 pour un produit financier attendu de 10 millions d'euros. Or, ils ont un taux de 7,5. A Vitry, je vous ai dit 99 millions d'euros, 4,35 mais la situation de Vitry est un peu différente puisqu'une grande partie de la charge des ordures ménagères est prise sur le budget général. A Créteil, je vous l'ai dit, 121 millions de base, 7,9 et le produit financier attendu 9,6. Ce qui fait que lorsque l'on regarde par tête d'habitant dans ces villes, la part qu'ils ont à payer sur la TEOM, en tenant compte évidemment des autres recettes et des autres dépenses, on s'aperçoit qu'à Champigny par habitant, les ordures ménagères reviennent à 130 euros, à Saint Maur 130... Tiens, c'est bizarre, exactement la même somme. A la Plaine centrale, c'est-à-dire l'agglomération de Créteil, 112 euros mais là, ils ont à renégocier le contrat cette année et ils s'attendent déjà à 8 % d'augmentation. Et 112 plus 8, cela fait 120. Je vous donnerais après la réponse pour les 10 euros manquants. Et puis, évidemment, Vitry nettement inférieur à

60 euros, ce qui est entièrement normal puisqu'une certaine partie des sommes n'ont pas pu être vues dans le budget général et qu'en plus, ils sont au SYCTOM.

Vous voyez que lorsque l'on parle simplement de taux, on fait une erreur fondamentale puisque lorsque l'on compare trois villes de même population, on a exactement le même impôt par tête d'habitant. Simplement, les services ne sont pas les mêmes. Si vous regardez la ville de Saint-Maur, elle est très pavillonnaire. Il n'existe que deux tournées des ordures ménagères par semaine. A Champigny, nous avons des quartiers qui sont fortement urbanisés et quatre tournées par semaine plus une cinquième pour les encombrants. Malgré cette surcharge de travail que nous avons, nous rentrons exactement dans la même fourchette de prix que l'ensemble des communes, Créteil et Saint-Maur. Ce qui nous pénalise, car il y a quand même des choses qui nous pénalisent, c'est le fait que Champigny est adhérente au syndicat du SITDUVM pour brûler les ordures ménagères et que cette usine est sur le site de Créteil. C'est-à-dire que nous sommes obligés d'avoir un quai de transfert, appartenant à SITA, qui se trouve à Champigny. De ce quai de transfert, les camions partent régulièrement pour emmener les ordures ménagères à incinérer à Créteil. Ce transport nous coûte. Les services ont calculé que ces différences de prix entre Champigny et Créteil provenaient simplement du transfert des ordures ménagères pour les incinérer à Créteil. Créteil, évidemment, a l'usine sur son territoire.

Vous voyez que lorsque l'on veut comparer les choses, il ne faut pas simplement prendre un indice et le comparer. Il faut prendre tous les indices. Je dirai, M. FUCHS, qu'il y a une certaine malhonnêteté de votre part à prendre simplement le taux et de laisser les bases à côté. Evidemment, et parce qu'il faut être honnête aussi, on peut s'améliorer. Et la ville travaille à s'améliorer. Que je sache, à la fin du mois de mai, les containers enterrés vont être enfin en service sur l'ensemble des Mordacs. On pense alors accélérer évidemment le tri sélectif. C'est tout à fait normal. Mais aussi, ces containers enterrés vont être mis, je pense que M. GUERRIER est d'accord avec moi, sur l'ensemble du Bois l'Abbé. Encore une partie de la population va trier. Quand j'entends dire que nous trions mal, pourquoi ? Parce que, en immeuble collectif, il est impossible de trier comme il faut. Justement, nous allons donner à la population la possibilité de trier. Et puis aussi, il faut penser qu'il y a la TAGP, taxe fixée par l'Etat aussi bien sur le transport des ordures ménagères que sur le fait d'incinérer ces ordures ménagères. Cette taxe depuis 2 ans est à 4 %. Elle va passer à 8 %. Ce n'est pas la commune qui l'a instituée. C'est l'Etat.

Je pense que, quand même, la situation de Champigny est relativement bonne sur le transport et l'incinération des ordures ménagères. Contrairement à ce que vous pouvez penser, nous sommes exactement dans la même fourchette que les autres villes. »

M. le Maire

« Vous avez envie de réagir. Je vais vous rappeler un peu le principe quand même. Vous êtes déjà intervenus. On vous apporte une réponse. Je vous demande d'être très brefs. »

Intervention de M. FUCHS

« Je suis prêt à avoir un débat et à apporter aussi des chiffres à M. LECUYER.

Je pense que c'est un débat intéressant que nous aurons à avoir. Simplement, je souhaite, justement pour que nous ayons débat, que nous évitions des mots comme malhonnêteté. Vous l'avez dit plusieurs fois. Je pense que cela n'a pas sa place ici. C'est tout. »

M. le Maire

« Donc acte. »

Intervention de M. SCHMITT

« Très bref, je croyais que l'on allait oublier de comparer ce qui est comparable. Il n'y a pas que le montant. Il y a la qualité aussi de l'enlèvement des ordures ménagères. On l'avait déjà évoqué en conseil municipal. Champigny est très en retard par rapport à la moyenne départementale sur le tri sélectif. Il ne faut donc pas oublier de le préciser. »

M. le Maire.

« On vous a répondu par anticipation. »

Intervention de M. CHEVALIER

« En ce qui concerne le débat sur le traitement des ordures ménagères, on a déjà eu une discussion ici tous autour de la table. Vous avez fait un rapport. Le chiffre moyen à Champigny était de 136 euros. Maintenant, M. LECUYER sort un autre chiffre. Je ne comprends pas bien.

Ce que je regrette quand même une fois de plus, M. le Maire, c'est que j'ai posé une question et on ne répond pas à cette question. J'ai demandé pourquoi on ne baissait pas le taux puisqu'en fait, vous aviez inscrit dans le budget primitif une somme que vous dépassez. Cela aurait été intéressant que M. LECUYER me réponde sur ce point et pas sur autre chose. »

Intervention de M. le Maire

« On est dans une période d'investissements lourds, avec une nouvelle technologie qui permet enfin aux grands ensembles collectifs de participer au tri. J'ajoute que c'est une bagarre qui n'est pas simple. Je l'avais évoquée l'an dernier sur le même sujet. A savoir que les bailleurs facturent 4 mètres carrés supplémentaires dans les loyers des locataires de HLM parce que, dans les années 70, les vide-ordures étaient considérés comme un élément de standing. C'est une vraie bagarre pour les amicales de locataires au moment où l'on supprime les vide-ordures car c'est une question d'hygiène et de qualité de la vie pour les gens, surtout quand on fait une rénovation urbaine, ce n'est pas le moment de maintenir ces lieux d'insalubrité, il y a cette question économique qui vient compliquer le débat. On peut nous chipoter les 0,26, je veux bien mais, sur le fond, il faut écouter ce qu'a dit M. LECUYER. »

ADOPTE A LA MAJORITE

39 votes pour dont 8 procurations

(« Ensemble, agir pour Champigny » liste des forces de gauche, de progrès, écologistes et de personnalités - Groupe Divers droite)

8 votes contre dont 2 procurations

(Groupe UMP - Groupe « La passion de Champigny-Centristes et républicains » - « Gauche citoyenne/Europe écologie »)

4

Provisions pour litiges

Commission concernée :

1ère commission : Finances/Marchés et Achats Publics, Personnel communal, Nouvelles technologies de l'information et de la télécommunication

Rapport présenté par M. BESNARD qui fait état de la demande formulée par M. JEANNE lors de la commission finances. Il a souhaité avoir pour le conseil municipal le détail des litiges concernés.

Ce détail lui a été remis à la séance de ce soir.

Intervention de M. CHEVALIER

« Je voulais savoir si le conseil municipal avait déjà délibéré sur cet article R 2321-2. C'est une législation qui date de 2005. La question que M. JEANNE a posée, je pense qu'elle intéresse tout le monde. Quel est le contenu de ce dossier ? Vous nous passez une délibération, on ne sait pas ce qu'il y a dans les dossiers. »

Réponse de M. le Maire

« En deux mots, pour vous rassurer, il s'agit de provisionner par rapport à des refus de permis de construire ou des litiges de ce type, je regarde rapidement la liste, vous pouvez vous la procurer, elle a été donnée. On a besoin d'une provision pour ce type de litiges comme préjudice du fait de désordres causés par des travaux publics aux abords des propriétés... C'est de la gestion courante. On est amenés à faire quelques provisions pour litiges. »

Intervention de M. JEANNE

« Très brièvement, simplement nous nous abstiendrons sur cette délibération même si nous trouvons que le principe de la provision pour prudence est plutôt une bonne chose. Au regard du contenu dont effectivement j'ai demandé communication en commission, nous nous abstiendrons. »

ADOPTE L'UNANIMITE des suffrages exprimés

45 votes pour dont 10 procurations

(« Ensemble, agir pour Champigny » liste des forces de gauche, de progrès, écologistes et de personnalités - « Gauche citoyenne/Europe écologie » - Groupe UMP - Groupe Divers droite)

2 abstentions

(Groupe « La passion de Champigny-Centristes et républicains »)

DIRECTION DE LA POLITIQUE DE LA VILLE ET DU RENOUVELLEMENT URBAIN

5

Approbation du programme d'actions 2011 du Contrat Urbain de Cohésion Sociale (CUCS)
Autorisation donnée à M. le Maire ou son représentant de solliciter les subventions auprès des partenaires financiers notamment l'Agence Nationale pour l'égalité des chances et la cohésion sociale et le conseil régional d'Ile de France.

Autorisation donnée à M. le Maire ou son représentant de reverser les subventions régionales aux associations retenues dans la programmation régionale.

Commissions concernées :

Toutes

Rapport présenté par M. CHARLES qui fait état des observations et questions formulées dans les commissions :

-M. RIVALLAIN s'est abstenu lors de la 3^{ème} commission en s'estimant insuffisamment informé sur les actions prévention/sécurité.

-M. CHEVALIER lors de la 5^{ème} commission a souhaité des éclaircissements supplémentaires sur le contenu des actions financées par le CUCS (p3 du rapport – 2-2).
Il a trouvé que le tableau fourni n'est pas suffisant.

Réponse : Ce tableau complémentaire qui n'était pas fourni auparavant est diffusé aux conseillers municipaux depuis deux ans pour précisément informer sur le contenu des projets. Le détail de ces projets est par ailleurs consultable auprès de la direction travaux des assemblées ou la direction Politique de la Ville.

Intervention de M. RIVALLAIN

« Effectivement mon abstention résulte, du moins celle qui est notée, d'un malentendu. C'est-à-dire au sens propre, j'ai été mal entendu. D'où mon scepticisme. Comme chacun sait, cela signifie que l'on regarde, on observe et puis on se tait. Mais comme j'ai cru comprendre qu'à l'avenir les sonotones auraient une puissance plus importante, j'ai décidé par conséquent de voter cette délibération avec mon groupe. »

Intervention de M. SCHMITT

« Nous voterons pour ce programme d'actions 2011. Simplement un vœu qui va au-delà d'une simple remarque sur ce sujet de l'aide au financement des associations. Je pense que tout campinois devrait pouvoir avoir accès facilement à des éléments du rapport moral, du rapport d'activité, par exemple en rendant ces éléments accessibles sur le site de la ville, à partir du moment où il y a financement communal c'est-à-dire avec l'argent de tous. Je pense que ce serait un élément de transparence qui serait tout à fait sain. C'est simplement une proposition ce que je vous fais. »

Intervention de M. CHEVALIER

« Je suis étonné de la réponse de M. CHARLES qui me conseille d'aller chercher les documents en mairie. On a deux moments où l'on se rencontre. Le moment où l'on est en commission, contrairement à ce qui se passe d'ailleurs, je pense que cela devrait être un moment de travail et d'échange. Et un dossier comme celui du CUCS mériterait que l'on ait une personne des services de la mairie qui vienne expliquer l'ensemble des projets parce qu'il y a certains projets qui sont tout à fait valables. D'autres peut-être moins. En tout cas, on aimerait avoir des explications. En commission, on se contente d'enregistrer mon vote sans explication aucune. Je ne trouve pas que ce soit très intéressant d'aller en commission. C'est pour cela peut-être que je suis d'ailleurs un des seuls à y assister. Au conseil municipal, si on me demande d'aller chercher les papiers à la mairie; je ne vois vraiment pas ce que je fais ici. »

Intervention de M. JEANNE

« Juste une remarque sur le détail des dossiers. Concernant le nombre de bénéficiaires, on sent une véritable approximation en la matière. On souhaiterait qu'il y ait un peu plus de rigueur. Je donne juste quelques exemples. Pour certaines associations, on a 21 personnes qui sont concernées. On a l'estimation au nombre près. D'autres 16. Pour d'autres, on nous dit plusieurs centaines. On ne nous donne même pas de chiffre. Pour d'autres, on nous dit 1.500. Connaissant les associations en question, on sait parfaitement qu'il n'y a pas 1.500 personnes qui participent à un certain nombre de manifestations. Il n'y a pas lieu de dire que les choses ne sont pas justifiées mais je crois qu'il serait plus intéressant qu'il y ait plus de rigueur dans les chiffres qui nous sont mentionnés dans ce tableau qui est intéressant pour comprendre l'utilité des projets, non pas sur le contenu mais sur la réalité des chiffres qui sont avancés. »

Intervention de M. COCQ

« A l'écoute des interventions de mes collègues de l'opposition municipale, je vois bien l'intérêt qu'ils ont à se focaliser sur le détail de chacun des projets. Mais je les invite à bien écouter la façon dont les choses ont été présentées. Ce que l'on constate, quand on a écouté un petit peu M. CHARLES, comme je l'ai fait, c'est que depuis 2007 et la contractualisation du CUCS, les crédits accordés par l'Etat n'ont cessé de baisser. De 524.000 euros en 2007, on est passé à 438.000 en 2010, à 399.700 cette année. Cela représente, notez bien quand même, 24 % de baisse depuis 2007. Depuis 2009 et 2010, il y avait des compensations avec le plan de relance emploi. Sauf que celui-ci a aujourd'hui disparu. On voit là bien que c'est une méthode habituelle de ce gouvernement pour se défausser et finalement pour se désengager que de créer des gadgets qu'il abandonne aussitôt qu'il les a lancés, en laissant derrière une morne plaine.

On voit bien l'objet de la supercherie gouvernementale en la matière puisque derrière l'ambition fièrement affichée par ce gouvernement de faire de l'action en faveur des quartiers populaires l'angle principal de la politique de la ville, on constate en face une baisse drastique des subventions accordées au titre du CUCS. Le gouvernement a annoncé encore il y a quelques jours par la voix du Ministre de la Ville, M. LEROY, qu'il allait financer une expérimentation qui concernerait 33 CUCS sur les 497 signés en France. Ces expérimentations comporteront des engagements précis et concrets en matière d'emploi, d'éducation et de sécurité. Mais les CUCS, les CUCS normaux, serais-je tenté de dire, ne comprennent-ils pas tous ce type d'engagement ? Alors l'Etat préfère fanfaronner là encore avec un énième dispositif plutôt que de maintenir l'enveloppe financière globale en faveur de ces CUCS classiques qui, eux en revanche, agissent sur l'ensemble du spectre du développement social des quartiers et donc de l'emploi, de l'éducation, de la sécurité, mais aussi de l'habitat, du lien social et de la santé.

Nous ne sommes pas pour offrir des cache-misères à quelques-uns en refusant l'égalité à tous. Nous réfutons ce maudit principe d'égalité des chances et cette charité bien ordonnée qui est en train de s'organiser parce que ce qui est en jeu, derrière cette question des CUCS, c'est aussi celle de l'égalité en droits. C'est pourquoi, nous nous rangeons derrière l'ensemble des porteurs de projets qui, de ce fait, sont confrontés à de graves difficultés parce que les incertitudes budgétaires qui, d'une année sur l'autre, n'autorisent pas les porteurs de projet à développer une vision à long terme de leur action, les mettent dans une situation quasi inextricable. Si d'un côté, la situation sociale des bénéficiaires appelle à la gestion dans l'urgence des besoins, seule la pérennisation des actions dans le temps la permet véritablement.

Par ailleurs, nous nous inquiétons profondément du fait qu'avec ces difficultés de financement va se poser la question du dimensionnement à la baisse des projets qui ne peut être évité qu'avec, et c'est ce à quoi invite le gouvernement, la recherche de nouveaux financements auprès d'autres partenaires. Nous attendons de voir qui sont ces autres partenaires même si nous en avons une petite idée. Là encore, l'intrusion de la sphère marchande dans ce biais de la solidarité ne manque pas de nous inquiéter.

Nous voterons bien dans le sens de cette délibération. » »

Intervention de M. DESSEIGNE

« Simplement une illustration par l'exemple des propos et de la présentation faite par M. CHARLES.

En ce qui concerne la délégation développement économique, emploi, insertion, la conséquence de la baisse des crédits CUCS est claire avec la remise en cause de projets et la remise en cause de la pérennité d'associations qui sont au cœur de ce que le gouvernement prétend être une des ses priorités c'est-à-dire l'emploi. Je prends les lignes : la boutique de

gestion. C'est ce que l'on appelle la couveuse d'entreprises qui agit souvent sur des chômeurs de longue durée. On voit que les chiffres ont explosé. On l'a encore vu ce soir. Elle agit donc pour soutenir des créateurs d'entreprise dans les zones urbaines sensibles. Eh bien, 21.000 euros demandés pour soutenir les projets, 12.000 euros accordés : moins 3.000 euros par rapport à ce qui a été fait l'année d'avant.

L'aide au permis de conduire. Tout le monde, de droite de gauche, sait que l'un des handicaps importants pour que les jeunes puissent accéder à l'emploi, c'est le fait que beaucoup d'entre eux ne peuvent pas se financer le permis de conduire. C'est un axe important développé par la Mission locale. Crédits pour l'aide à l'obtention du permis de conduire : les crédits sont divisés par deux c'est-à-dire que l'on aura deux fois moins de jeunes qui pourront bénéficier d'une aide. Ils n'auront pas le permis. N'ayant pas le permis, ils n'auront pas l'emploi derrière.

Enfin, troisième exemple, on pourrait en trouver d'autres. Malheureusement, dans les autres secteurs d'intervention, ils sont légion. Le poste de chargé de mission, c'est carrément 8.000 euros de moins qui sont attribués. Evidemment, on ne va pas procéder au licenciement de la personne. Cela veut dire que ces 8.000 euros sont pris en charge par le budget de la ville. Cela pèse aussi sur le budget de la ville. Cela nous renvoie au débat que l'on a eu avant.

Evidemment, on ne peut que voter ce projet mais on ne peut que déplorer le désengagement de l'Etat sur ces actions qui sont pourtant prioritaires. »

Intervention de M. le Maire

« Je voudrais, avant que l'on passe au vote, signaler également que l'on travaille en coopération mais aussi sous le contrôle étroit du préfet à la ville et des deux délégués du sous-préfet d'arrondissement qui sont présents dans les quartiers. On peut toujours améliorer ici l'information et l'évaluation. Enfin, voilà, n'en rajoutons pas. C'est fait vraiment de façon sérieuse, rigoureuse. On va recevoir le 19 mai encore pendant une journée pour lui présenter l'ensemble des choses, le délégué du Ministère de la Ville. Donc, vous voyez, on fait les choses correctement. »

ADOPTE A L'UNANIMITE

DIRECTION GENERALE DE L'AMENAGEMENT ET DE L'URBANISME

6

Zone d'Aménagement Concerté des Simonettes Nord

Cession au profit de la SADEV'94 des parcelles cadastrées section BO n°268 d'une superficie de 21 m² et BP n°199 d'une superficie de 169 m² constituant le terrain d'assiette du sentier des Hauts Bonne Eau et des parcelles cadastrées section BN n°251 d'une superficie de 485 m² et BO n°269 d'une superficie de 305 m² constituant des délaissés de la rue Eugène Varlin moyennant l'euro symbolique.

Autorisation donnée à Monsieur le Maire ou son représentant (adjoint au Maire ayant reçu délégation) de signer l'acte à l'effet de transférer la propriété ainsi que tout document qui serait la suite ou la conséquence de la présente décision à intervenir.

Imputation de la recette.

Commissions concernées :

2^{ème} commission : Aménagement du territoire et Développement urbain, Politique du logement et Amélioration de l'habitat, Développement économique/Emploi-Insertion, Economie solidaire, Commerce et marchés aux comestibles, Artisanat, Tourisme

1^{ère} commission : Finances / Marchés et Achats Publics, Personnel Communal, Nouvelles technologies de l'information et de la télécommunication

3^{ème} commission : Cadre de vie : Espaces publics/Réseaux, Environnement et Développement Durable, Développement des transports en commun, Partage de l'espace public/Déplacements, Prévention et droit à la tranquillité publique

Rapport présenté par M. DESSEIGNE.

Intervention de M. JEANNE

« Sur cette délibération, nous nous abstiendrons comme sur l'ensemble des délibérations de la même nature concernant ce projet. Simplement, on voit bien qu'il y a un certain nombre d'opérations qui sont menées pour récupérer un petit peu de surface. C'est l'objet de cette délibération. Cela étant, vous n'êtes pas sans savoir qu'il y a des inquiétudes sur ce quartier concernant la limite de propriété au niveau des 8 mètres qui était l'engagement que vous aviez pris. Le projet tel qu'il est présenté actuellement dans le cadre de l'enquête publique qui est menée démontre bien que cet élément n'est pas respecté. On souhaiterait avoir des précisions sur cette affaire. Véritablement maintenez-vous l'engagement tel qu'il avait été pris ? Ou est-ce un point qui est revu ?

Par ailleurs, au regard de l'extension de surface et de l'importance du projet d'un magasin Auchan de plus de 10.000 mètres carrés qui est annoncé, vous vous êtes orientés sur un parking de plus de 1.600 places alors qu'au départ, il était prévu pour 750 places. Cela vous semble-t-il adapté par rapport à la locomotive qui est annoncée ? Certes, l'enseigne Auchan est une enseigne qui attire. Cela étant, dans le rapport qui avait été préparé au niveau de la Commission nationale du développement économique, des autorisations commerciales, il apparaissait véritablement que, sur la zone, une évolution d'à peine 1 % de la population permettait effectivement d'autoriser mais 1 % c'est bien peu sur un secteur où nous avons déjà un potentiel commercial fortement exploité. D'autant plus quand on regarde bien que les ensembles commerciaux qui ont été mis en place sur les communes environnantes ne fonctionnent pas idéalement. La partie des Armoiries fonctionne relativement mal. On a aujourd'hui des enseignes qui ferment. Plus loin, sur la prolongation de cette zone qui existait déjà, l'enseigne Go Sport a fermé. Et quand on regarde bien, on se demande véritablement si le parking de 1.670 places annoncé est adapté quand on voit celui de Bricorama qui en a prévu un extrêmement important en sous-œuvre et qui est toujours vide. Tout cela amène quand même des nuisances sur le quartier en termes de circulation, avec un plan de circulation qui a été profondément modifié par rapport au projet que vous nous avez présenté dans les premières discussions. Cela d'autant plus que, quand on analyse les choses, on s'aperçoit que, dans ce domaine, la garantie du bon fonctionnement de l'opération n'est pas certaine. Vous avez beaucoup évolué d'ailleurs sur ce dossier puisqu'au départ, vous aviez présenté un Retail Park dédié à la maison et, en fin de compte, on arrive à une enseigne plutôt orientée vers l'alimentaire aujourd'hui.

On reviendra d'ailleurs dans une autre délibération sur ce sujet. Je pense qu'il y a quelque chose d'un peu étonnant dans votre démarche. Mais je crois que, véritablement en la matière, il y a encore des réflexions à mener et des engagements à respecter auxquels vous devez nous répondre. »

Réponse de M. CHARLES

« Je m'en tiendrai au stade du permis. Sur les questions commerciales, M. DESSEIGNE aura certainement des choses plus fines à dire. Je renverrai mon collègue M. JEANNE vers l'ensemble des éléments qui sont mis à la concertation dans la mesure où il y a une enquête publique sur le permis. Comme la loi l'exige, au-delà d'un certain nombre de surface, c'est la règle. Moi je veux bien que l'on ne puisse pas forcément lire sur les panneaux exactement la même chose encore qu'ils me paraissent clairs. Les 8 mètres de non aedificandi sont dressés

tout au long de l'emprise que nous avons ou que sommes en train d'acquérir. Personne n'est à 50 centimètres du pignon d'une maison. Vous voyez pourquoi je dis cela. Des gens ont peut-être eu des lectures un peu différentes. C'est faux. C'est 8 mètres d'une zone non aedificandi. On peut toujours se dire : menteur, menteur. On ne va pas en sortir. On sera encore là à 4 heures du matin. Oui, M. JEANNE, il y a une zone non aedificandi de 8 mètres qui va être plantée, dont la nature de la végétalisation est encore en discussion avec les riverains, pour faire en sorte que cette végétalisation soit adaptée, soit sous forme de butte; soit sous forme d'éléments avec des arbres de haute tige. On va adapter tout au long du centre commercial et de la ZAC qui fait plusieurs centaines de mètres. Ces 8 mètres de zone non aedificandi peuvent se situer proches de la limite séparative...

Les maisons peuvent se situer proches de cette limite séparative. Je ne dis pas le contraire. Mais au-delà de cette limite sont plantés 8 mètres de zone non aedificandi. Au-delà de ces 8 mètres, comme le dit M. JEANNE, il y a des éléments de circulation qui ont été rendus nécessaires par la croissance du parking et par le fait d'y trouver des entrées différentes dans le parking souterrain. Effectivement, cela est juste. Cette remarque est juste. On essaie de s'en expliquer. Tous les véhicules ne vont pas circuler tout au long puisqu'on commence à entrer dans le parking souterrain par l'ouest, côté rue Eugène Varlin. Tous les véhicules ne vont pas parcourir la totalité de la longueur. Qui plus est, il y a aussi l'entrée de parking au nord. Il n'en reste pas moins que c'est ce que des gens ont fait remarquer, il y a des éléments de circulation qui sont après la zone non aedificandi, celle-ci étant parfaitement intégrée dans les plans qui sont mis à la concertation. C'est un aspect sur lequel M. JEANNE nous a interpellés. J'espère avoir donné quelques éléments.

Après, sur le reste, M. DESSEIGNE aura certainement à répondre sur pourquoi l'alimentaire, etc. l'évolution du Retail Park. »

Intervention de M. DESSEIGNE

« On ne va pas examiner dans le détail l'ensemble du projet ce soir. Simplement, il y a une évolution par rapport au Retail Park pour une raison simple. On a eu une réflexion sur la nature des commerces à implanter. Quand on regarde ce qui se passe pour les Armoiries dont vous avez parlé, on a bien fait d'avoir cette réflexion. Vous souligniez les difficultés des Armoiries. En fait, c'était un espace dédié à la femme. Cela m'a toujours fait un peu bizarre comme expression commerciale. Mais voilà, avec des magasins de vêtements, etc. une jardinerie. Je ne vois pas pourquoi ce serait réservé aux uns plutôt qu'aux autres. Une des raisons des difficultés des Armoiries, c'est qu'en fait, ce n'est pas Truffaut qui est une locomotive pour ce Retail Park.

Deuxième élément, il se trouve que par rapport à l'offre alimentaire en hypermarché, toutes les études montrent que l'on est sous-dimensionné et en particulier sous-dimensionné sur Champigny, par rapport à la population existante et par rapport à l'évolution de la population sur la zone. Je rappelle simplement le projet d'implantation de la gare des trois communes. Il est évident que cela va apporter un flux de personnes et que donc il y a une offre. Je pense que, à Auchan, ce ne sont pas des aventuriers. Carrefour non plus. Leclerc non plus. Tous les hyper qui ont voulu se positionner sur le projet en général savent ce qu'ils font quand ils décident d'investir. C'est l'enseigne Auchan qui est retenue. Cela nous satisfait également parce que le seul hyper sur la ville, c'est Leclerc. Il a fait une étude. L'étude conclut à la viabilité de deux hypermarchés même proches. On a eu des discussions avec les édiles de Noisy le Grand, le centre des Arcades. La discussion en CDAC a quand même été pittoresque. Le représentant des élus de Noisy le Grand disait : vous vous rendez compte, les gens de Champigny viennent faire leurs courses à Noisy, aux Arcades, donc vous allez les empêcher de venir faire leurs courses chez nous. Oui, mais Noisy n'est pas propriétaire des campinois et peut-être que les campinois apprécieraient aussi de pouvoir faire leurs courses sur

Champigny, y compris en termes de développement durable, ce n'est peut-être pas idiot de réfléchir aussi sous cette forme.

Ensuite sur le dimensionnement des parkings, je ne suis pas technicien. Je ne peux pas vous dire s'il faut 1.600, 1.400, 2.000 ou 1.000 places. Ce qui est certain, c'est qu'il n'y a pas que Auchan puisque c'est un centre commercial avec deux autres moyennes surfaces, des boutiques, des lieux de restauration. Et le parking doit être, c'était quand même une recommandation formulée en CDAC, le parking doit être suffisamment dimensionné pour éviter un phénomène de bouchon s'il n'y avait pas assez de places pour un afflux au moment des fêtes, etc., avec un système de bouchon qui rejaillirait négativement sur les axes de circulation, sur le pont des Ratraits. Je pense que les 1.600 places de parking, il faut les voir ainsi. Cela permet de fluidifier l'ensemble.

Voilà ce que je peux vous répondre sur l'état du dossier et sur l'aspect commercial. »

ADOPTE A L'UNANIMITE des suffrages exprimés

37 votes pour dont 8 procurations

(« Ensemble, agir pour Champigny » liste des forces de gauche, de progrès, écologistes et de personnalités)

10 abstentions dont 2 procurations

**(Groupe UMP - Groupe Divers droite –
Groupe « La passion de Champigny-Centristes et républicains » -
« Gauche citoyenne/Europe écologie »)**

7

Projet de Rénovation Urbaine des Mordacs

Constat de désaffectation et déclassement du domaine public communal des parcelles cadastrées section DK n°208 d'une superficie de 933 m², DK n°209 d'une superficie de 44 m² et DK n°199 d'une superficie de 294 m² anciennement à usage de parvis et d'aire de stationnement.

Cession au profit de la SADEV'94 des parcelles mentionnées à l'article 1 de la présente délibération et de la parcelle cadastrée section DJ n°261 d'une superficie de 307 m² moyennant l'euro symbolique.

Autorisation donnée à Monsieur le Maire ou son représentant (adjoint au Maire ayant reçu délégation) de signer l'acte à intervenir à l'effet de transférer la propriété ainsi que tout document qui serait la suite ou la conséquence de la présente décision.

Imputation de la recette.

Commissions concernées :

2^{ème} commission : Aménagement du territoire et Développement urbain, Politique du logement et Amélioration de l'habitat, Développement économique/Emploi-Insertion, Economie solidaire, Commerce et marchés aux comestibles, Artisanat, Tourisme

1^{ère} commission : Finances / Marchés et Achats Publics, Personnel Communal, Nouvelles technologies de l'information et de la télécommunication

3^{ème} commission : Cadre de vie : Espaces publics/Réseaux, Environnement et Développement Durable, Développement des transports en commun, Partage de l'espace public/Déplacements, Prévention et droit à la tranquillité publique

Rapport présenté par M. GUERRIER.

ADOPTE A L'UNANIMITE

8

Approbation d'une convention entre la communauté d'agglomération de la Vallée de la Marne, la commune de Champigny-sur-Marne, la société « Fayolle et Fils » et l'association « Au Fil de l'Eau » prévoyant les modalités techniques et financières de mise en place d'un « passeur de rives » du premier samedi du mois de mai au deuxième dimanche du mois d'octobre pour les années 2011 et 2012.

Autorisation donnée à Monsieur le Maire ou son représentant de signer ladite convention.

Commissions concernées :

2^{ème} commission : Aménagement du territoire et Développement urbain, Politique du logement et Amélioration de l'habitat, Développement économique / Emploi-Insertion, Economie solidaire, Commerce et marchés aux comestibles, Artisanat, Tourisme.

1^{ère} commission : Finances / Marchés et Achats Publics, Personnel Communal, Nouvelles technologies de l'information et de la télécommunication.

3^{ème} commission : Cadre de Vie : Espaces publics/Réseaux, Environnement et Développement Durable, Développement des transports en commun, Partage de l'espace public/Déplacements, Prévention et Droit à la Tranquillité publique.

Rapport présenté par M. DEFRANOUX.

ADOpte A L'UNANIMITE

9

« Les trois chênes »

Opération de construction neuve de 33 logements en accession sociale à la propriété (15 logements individuels et 18 logements collectifs).

« Le Clos des Campinois »

Opération de construction neuve de 18 logements collectifs en accession sociale à la propriété.

Désignation de deux représentants de la Ville au sein d'un comité de suivi et d'arbitrage instauré par Coopimmo pour la commercialisation des deux programmes en accession sociale à la propriété en Prêt Social Location Accession (PSLA).

Commission concernée :

2^{ème} commission : Aménagement du territoire et Développement urbain Politique du logement et amélioration de l'habitat Développement économique / Emploi-Insertion Economie solidaire Commerce et marchés aux comestibles Artisanat Tourisme

Rapport présenté par Mme PASQUIER.

Candidatures présentées par la majorité municipale :

- M. DESSEIGNE
- Mme PASQUIER

Intervention de M. JEANNE

« Sur cette délibération, nous voterons contre non pas que nous soyons contre l'accession à la propriété mais, sur cette affaire, on considère qu'en particulier sur l'opération Beauregard chemin des Lyonnaises dite des Trois Chênes, la concertation avec la population n'a pas été menée comme elle aurait dû l'être. Par ailleurs, un autre point que nous avons déjà déploré

dans cette assemblée, à savoir que l'on retrouve toujours pour ce type d'opération les mêmes opérateurs. Il n'y a pas de variété d'opérateur. Et donc c'est la raison aussi pour laquelle nous votons contre cette délibération. »

Intervention de M. CHARLES

« Je vais dire à M. JEANNE que ma collègue Mme PASQUIER, y compris tout à l'heure, a fait référence à des opérations menées dans le quartier des Simonettes sud où il a été vendu 64 maisons par deux opérateurs, un opérateur classique institutionnel qui est issu du groupe des Nouveaux constructeurs. L'autre est issu du groupe Arcade sur sa branche de promotion. C'est un aspect de diversification qui n'est pas le premier. D'autres groupes, Kaufman & Broad, ont également procédé à des mises en vente de maisons dans le quartier du Plant. Cela fait un certain temps, je vous l'accorde. Le groupe Bouygues également dans la rue de Verdun. Néanmoins, la diversification des intervenants existe, plus récemment c'est Valophis Expansiel sur les Cités Jardins, c'est CFH les Nouveaux constructeurs sur les Simonettes sud, et pour les deux opérations que Mme PASQUIER vient de rappeler dans le quartier de Coeuilly. Non pas le village parisien d'ailleurs, le rapport a peut-être fait une petite erreur. Ce n'est pas grave. Là, c'est COOPIMMO. Et sur le quartier du Maroc, pour la rue de Verdun. »

M. le Maire

« Je rappelle que Mme ETTORI, membre du conseil d'administration de COOPIMMO, ne participe pas au vote. Nous passons au vote pour les deux candidatures.

M. CHEVALIER, vous vouliez prendre la parole ?»

M. CHEVALIER

« Simplement pour expliquer notre vote. Ce n'est pas de la diversification mais manque de diversité de promoteurs à Champigny.

On sent qu'il y a une planification organisée de la construction à Champigny. Nous voterons donc contre la délibération. »

Les candidats proposés : M. DESSEIGNE et Mme PASQUIER

sont DESIGNES A LA MAJORITE

37 votes pour dont 8 procurations

(« Ensemble, agir pour Champigny » liste des forces de gauche, de progrès, écologistes et de personnalités - « Gauche citoyenne/Europe écologie »)

4 votes contre

(Groupe Divers droite –

Groupe « La passion de Champigny-Centristes et républicains »)

5 abstentions dont 2 procurations

(Groupe UMP)

Mme ETTORI membre du conseil d'administration de la SA Coopérative de Production HLM COOPIMMO, n'a participé ni au débat ni au vote.

10

Attribution d'une subvention de 2500 euros à l'association « Commerçants du centre-ville de Champigny-sur-Marne »

Commissions concernées :

2^{ème} commission : Aménagement du territoire et Développement Urbain, Politique du logement et Amélioration de l'habitat, Développement économique/ Emploi – Insertion, Economie solidaire, Commerce et marchés aux comestibles, Artisanat, Tourisme

1^{ère} commission : Finances/Marchés et Achats Publics, Personnel Communal, Nouvelles technologies de l'information et de la télécommunication

Rapport présenté par M. DESSEIGNE.

Intervention de M. JEANNE

« Concernant le centre ville, bien évidemment on ne peut que se féliciter qu'enfin une association renaisse puisque, pour les plus anciens qui avaient connu l'association du temps du président GIBERT, c'était une association qui fonctionnait plutôt bien. Tout à l'heure, il y avait une présentation manichéenne des choses : tout ce qui est proposé par la droite est forcément mauvais. La loi DUTREIL a quand même permis de faire un certain nombre de choses sur notre centre ville. Pour autant, je crois qu'il ne faut pas simplement se limiter à une subvention. C'est compliqué de faire vivre une association, quel que soit le domaine. Il faut aussi intégrer la nécessité, et vous-même, M. le Maire, vous faites référence régulièrement aux Rencontres citoyennes. Lors des Rencontres citoyennes - dont la deuxième version n'a pas été un grand succès, la première avait plutôt bien marché - les gens exprimaient la volonté dans notre centre ville de trouver une grande diversité de commerces. Il n'y a pas un désert commercial à Champigny comme certains ont pu l'évoquer à certains moments. En tout cas, il n'y a pas une diversité suffisamment forte. Je crois qu'il faut trouver les meilleurs moyens pour arriver à une diversité commerciale. Cela peut être une des réflexions à mener au sein de cette association.

D'autres commerçants dans ces Rencontres citoyennes avaient évoqué aussi la nécessité d'avoir des aménagements. Et la responsabilité d'une municipalité vis-à-vis de ses commerçants, ce n'est pas simplement de verser une subvention. C'est aussi d'organiser les infrastructures pour faire en sorte que le commerce vive. La qualité du commerçant, le produit ou le service qu'il apporte, c'est ce qui va faire venir le client mais il y a aussi un environnement. Je pense que là, il y a beaucoup de choses qui manquent aujourd'hui dans notre centre ville. On élargit un peu le débat. Je pense qu'aujourd'hui, d'une façon générale, les infrastructures ne correspondent pas à la nécessité du développement commercial en centre ville.

Deuxième chose, je reviens un peu à la délibération 6/ concernant le projet des Simonettes, je trouve que c'est une attitude de pompier pyromane que de dire que l'on met en place cette association. C'est très bien et on s'en félicite. Tout le monde ne pourra être que favorable à cela. Mais en même temps, au moment où la population réclame, y compris dans les Rencontres citoyennes, des commerces de bouche en centre ville, on va nous mettre en place un 10.000 mètres carrés alimentaires. Il y a quelque chose qui est assez incohérent dans cette politique commerciale que vous mettez en place à travers les infrastructures que vous avez la charge de promouvoir. Je vous invite à y réfléchir. »

M. le Maire

« Je voudrais revenir justement sur les aménagements. Vous semblez oublier - vous choisissez vraiment dans l'histoire ce qui vous intéresse - vous semblez oublier que l'on a déjà évoqué ici le parking Jean Jaurès d'une part. Et d'autre part, vous oubliez aussi que quelque part le métro arrive. Il ne faut donc quand même pas avoir une vision trop courte et faire comme si l'on était dans un calme plat alors qu'il y a dynamisme et une accélération de la ville qui est incontestable.

Je repasse la parole à M. DESSEIGNE s'il veut dire un mot. »

Intervention de M. DESSEIGNE.

« Par rapport à l'hypermarché, je pense que si l'on fait le tour de cette assemblée et puis des personnes qui assistent, il n'y a pas des gens qui passent leur vie à l'hypermarché et des personnes qui passent leur vie dans les commerces de proximité. On est tous, à un moment donné, dans un supermarché et que l'on est tous à un moment donné dans un commerce de proximité. Il ne faut pas opposer l'un à l'autre. La réalité, c'est que les campinois fréquentent nos commerces de proximité parce qu'ils y sont attachés mais ils vont aussi faire leurs courses dans les hypermarchés du secteur. Le fait qu'il y ait cette surface alimentaire sur Champigny, on pense qu'en termes de développement comme en termes de vitalité économique pour la ville, ce sera un plus.

Dans la délibération 6/, je n'ai pas précisé mais parce qu'on l'avait déjà évoqué quand les Simonettes nord ont été votées, ce sont quand même 700 emplois qui seront attribués pour une grande partie à des campinois. On ne peut pas négliger non plus cet aspect.

Après, je vous rejoins. Il ne suffit pas de faire un chèque de 2.500 euros et de dire : débrouillez-vous avec. Ce n'est le cas. Je peux vous dire qu'il y a un investissement très fort de la ville, du service communication en particulier qui a réalisé le logo, qui a soumis plusieurs projets aux commerçants. On a organisé les réunions. Il y a des visites qui se font en porte à porte. Maintenant, le relais est passé avec l'association. Vous avez évoqué M. GIBERT. Je peux vous dire qu'une des vice-présidentes était dans l'association de M. GIBERT et qu'elle est toute contente de reprendre du service. Voilà, on a fait dans Champigny, notre Ville un portrait du président de l'association. Je pense que la ville contribue bien.

Après, il y a le projet Jaurès dont on n'a pas parlé mais où il y a tout l'aspect parking qui est quand même important. Il y a aussi un autre aspect, c'est toute la requalification de la place Lénine sur laquelle on travaille. L'objectif est de densifier le centre ville. L'un des problèmes des commerces, c'est d'avoir des clients. Pour avoir des clients, il faut qu'il y ait des habitants de proximité. Tout cela est un ensemble cohérent. Maintenant, je vous rejoins sur le fait que plus il y a de diversité, mieux c'est et qu'il faut y travailler en particulier pour les commerces de bouche. Une fois que l'on a dit cela, après c'est un peu plus compliqué. On y travaille également. »

ADOPTE A L'UNANIMITE

Sortie de séance à 22h50 de M. DESSEIGNE qui donne procuration à Mme DUFOUR pour le reste de la séance.

DIRECTION GENERALE ADJOINTE

11

Attribution d'une subvention exceptionnelle de 500 euros à l'association : « Envol Marne la Vallée » pour participer au financement de l'inauguration du bâtiment d'internat de la Maison d'Accueil Spécialisé à Champigny.

Commissions concernées :

4^{ème} commission Solidarité / action sociale, Prévention / Santé, Coordination des actions sur le handicap, Politique en direction des Seniors, Droits des Femmes.

1^{ère} commission : Finances / Marchés et achats publics / Personnel communal / Nouvelles Technologies de l'Information et de la télécommunication

Rapport présenté par Mme DUFOUR.

Intervention de M. JEANNE

« Un simple remarque. Bien évidemment, tout le monde sera favorable à cela. J'avais déjà fait la remarque concernant une autre subvention. Vous avez reçu la demande le 14 mars pour un événement qui a lieu le 2 avril. On passe le 27. Il y avait un conseil entre temps. Les choses d'un point de vue administratif, il y a peut-être à regarder quand même. »

Réponse de M. le Maire

« Oui, on a accédé tardivement à la demande. Donc, c'est en retard que cela passe au conseil. Dont acte. »

ADOPTE A L'UNANIMITE

DIRECTION DE L'ENFANCE ET DE LA PETITE ENFANCE

12

Modalités d'accueil et de financement des séjours vacances à destination des enfants porteurs de handicap.

Commissions concernées :

5^{ème} commission : Enseignement, Formation Professionnelle, Restauration collective, Enfance, Petite Enfance, Jeunesse, Bâtiments communaux.

4^{ème} commission Solidarité / action sociale, Prévention / Santé, Coordination des actions sur le handicap, Politique en direction des Seniors, Droits des Femmes.

1^{ère} commission : Finances / Marchés et Achats Publics, Personnel Communal, Nouvelles technologies de l'information et de la télécommunication.

Rapport présenté par Mme ZELIOLI.

ADOPTE A L'UNANIMITE

DIRECTION DE LA SOLIDARITE

13

Approbation d'une nouvelle convention fixant les relations de coopération entre la Ville de Champigny-sur-Marne et l'Association Champigny Solidaire

Autorisation donnée à Monsieur le Maire ou son représentant de signer ladite convention

Commissions concernées :

4^{ème} commission : Solidarité/action sociale, Prévention/santé, Coordination des actions sur les handicaps, Politique en direction des seniors, Droits des femmes.

1^{ère} commission : Finances/Marchés et Achats Publics, Personnel Communal, Nouvelles technologies de l'informatique et de la télécommunication

Rapport présenté par M. GASCARD.

ADOPTE A L'UNANIMITE

DIRECTION DE L'ENSEIGNEMENT

14

Sectorisation scolaire.

Modification du secteur d'affectation dans les écoles Maurice Thorez maternelle et élémentaire.

Commission concernée :

5^{ème} commission : Enseignement, Formation Professionnelle, Restauration collective, Enfance, Petite Enfance, Jeunesse, Bâtiments communaux.

Rapport présenté par Mme ZELIOLI.

Intervention de M. JEANNE

« Juste deux demandes. La première, pourrait-on avoir communication de la carte des secteurs ?

Et puis par ailleurs, une autre demande concernant deux groupes scolaires, le groupe Jean Jaurès et le groupe Maurice Denis. Dans un cas, on est en sous-effectifs ; dans l'autre cas, on est en sureffectifs. Il y aurait peut-être matière à revoir, de telle manière à éviter le sureffectif d'un côté et la possibilité de fermeture de classe de l'autre. »

Intervention de M. le Maire

« Sur le premier point, oui, on va vous fournir évidemment les secteurs.

Sur le second point, je vous propose d'en discuter avec Mme ZELIOLI qui aura soin de prendre attache avec les équipes éducatives et avec l'Education nationale et les inspecteurs. C'est un peu plus compliqué.

Mais je voudrais attirer l'attention du conseil municipal sur la chose suivante. Il y a cinq ans, nous avons à donner un avis sur la carte scolaire c'est-à-dire sur le nombre d'enseignants mis en face des enfants. Comme 95 % des communes, surtout dans cette période où nous apprenons des fermetures de classes, nous donnions un avis défavorable. Il semblerait que l'Etat en a eu marre d'avoir ces avis défavorables qui arrivaient de toutes les communes. Pourtant, pour l'école élémentaire depuis Jules Ferry, nous sommes en cogestion de l'école publique entre l'Etat et la commune, ce qui est normal. Du coup, l'Etat, le gouvernement a décidé de supprimer l'avis des communes sur la carte scolaire. C'est assez significatif. En revanche, ce qui était de l'autorité directe de la commune c'est-à-dire les secteurs, ils sont devenus obligatoires à passer au Conseil. Cela ne nous dérange pas du tout. On a toujours rendu cela public. Mais cela est assez étonnant. D'un côté, quand il s'agit de parler des moyens, cela ne nous regarde pas. En revanche, quand il s'agit de gérer les besoins et l'organisation la plus judicieuse, il faut que l'on intervienne. Je pense que parler des secteurs est une bonne chose. Il faudrait pour autant que l'Etat n'ait pas une parole contradictoire puisqu'aujourd'hui, vous le savez, une famille qui décide de ne pas tenir compte des secteurs scolaires gagnera systématiquement. Depuis l'arrivée de M. SARKOZY, on laisse jouer la concurrence entre écoles publiques, pour aller vite. On a ainsi des évitements scolaires qui se produisent. Ce n'est pas ainsi que l'on va relever les défis qui nous sont posés notamment pour la réussite de tous.

Concernant la proposition de M. JEANNE, je propose à Mme ZELIOLI de voir ce qui peut être fait mais en prenant évidemment attache avec les deux conseils d'école concernés. »

Intervention de M. JEANNE

« Si vous me permettez de préciser, ce n'est pas ma proposition. C'est une demande qui émane de la FCPE dont je me fais simplement le relais. C'est juste une modification par rapport à une rue qui permettrait de rééquilibrer. C'est tout. »

M. le Maire

« Il faut regarder. C'est à regarder sérieusement. »

ADOpte A L'UNANIMITE

DIRECTION ENTRETIEN ET RESTAURATION

15

Communication du rapport d'activité présenté, pour l'année 2009, par Monsieur le Président du Syndicat Intercommunal de la Restauration Collective (S.I.R.E.S.C.O.) dont la ville de Champigny sur Marne est membre

Commission concernée :

5^{ème} commission : Enseignement, Formation professionnelle, Restauration collective, Enfance, Petite Enfance, Jeunesse, Bâtiments communaux.

Rapport présenté par Melle LE LAGADEC.

Le conseil municipal prend acte de la communication du rapport d'activité 2009 du SIRESCO

DIRECTION GENERALE DES SERVICES TECHNIQUES

16

4^{ème} contrat (2011-2014) sur les « circulations douces ».

- Approbation du contrat et autorisation donnée à Monsieur le Maire ou son représentant délégué à le signer ainsi que tout document qui en serait la suite ou la conséquence.
- Habilitation donnée à Monsieur le Maire ou son représentant délégué à effectuer toutes les démarches et signatures utiles à cet effet et notamment pour l'obtention des subventions du Conseil Régional pour les opérations d'aménagement inscrites dans les trois tranches de la programmation triennale.

Commissions concernées :

3^{ème} commission : Cadre de vie : Espaces publics / Réseaux – Environnement et Développement Durable – Développement des transports en commun – Partage de l'espace public / Déplacements – Prévention et droit à la tranquillité publique.

1^{ère} commission : Finances / Marchés et Achats publics – Personnel communal – Nouvelles technologies de l'information et de la télécommunication.

Rapport présenté par M. LECUYER.

Intervention de M. FUCHS

« Nous sommes amenés ce soir à discuter des circulations dites douces et du plan à venir. J'estime que c'est important. Il faut que nous nous penchions un peu là-dessus. L'importance pour notre ville est grande de voir se développer les déplacements piétonniers et de recourir au quotidien au vélo pour des courtes et moyennes distances. C'est toute une conception du déplacement qui est en train de changer.

L'élément essentiel du développement des circulations douces, c'est la sécurisation des piétons et des cyclistes. Cela passe d'abord par l'entretien des trottoirs et des chaussées. Circuler à vélo sur une chaussée défoncée, cela veut dire non seulement être malmené sur sa selle, ce n'est pas très agréable, mais cela veut dire aussi faire des écarts pour éviter les trous. Le risque

de chuter et d'être accroché par une auto en est augmenté. J'insiste donc pour dire que sécuriser les circulations douces nécessite une amélioration de l'entretien des revêtements.

Autre élément important de sécurité, le respect des domaines spécifiques piétonniers et cyclistes, trottoirs, pistes cyclables, par les voitures et les motos. Il y a encore et toujours des automobiles qui stationnent de façon permanente sur les pistes cyclables. Rue de Bernaü, par exemple, ou chemin des Lionnes, les trottoirs sont envahis par le stationnement sauvage des automobiles, obligeant les piétons ou les personnes avec des poussettes à descendre sur la chaussée. Il y a un gros travail d'information, de conviction et si nécessaire de répression, à faire.

De toute façon, il faut que la municipalité prenne des dispositions pour assurer la promotion des circulations douces auprès des champinois et pour changer l'état d'esprit de beaucoup. C'est absolument nécessaire. Ce n'est pas spécifique à Champigny. Je le mesure quotidiennement sur mon trajet jusqu'à Champs sur Marne. Dans nos banlieues, les circulations douces ne sont pas appréciées. Le cycliste est surtout perçu comme une gêne à la circulation automobile. Le déplacement à vélo est considéré comme un loisir, pas comme un moyen de déplacement quotidien. Les agressions verbales, voire plus, sont fréquentes. Il y a donc beaucoup à faire dans Champigny et les communes voisines pour changer l'image du déplacement à vélo. Cela n'apparaîtra pas de façon chiffrée dans un bilan comme des mètres linéaires de trottoirs améliorés ou des kms de pistes cyclables. Mais je souhaite que les moyens d'information qui sont à la disposition de la municipalité développent une campagne permanente de promotion des circulations douces.

Condition complémentaire, donner concrètement aux circulations douces les moyens de se développer, évidemment des trottoirs, des aménagements cyclables. Là, je dois dire que je suis absolument effaré par le manque de sérieux du dossier qui nous est soumis. Il y a même dans ses annexes un côté complètement factice. On y reprend certaines incohérences dans le schéma directeur du réseau vert qui est un schéma directeur qui date de 13 ans. Depuis, les choses ont évolué sur Champigny et on n'a rien changé. On présente comme une voie cyclable possible à développer, la rue Jacques Richard qui a été améliorée du point de vue de la circulation et du point de vue de la sécurité mais qui est maintenant avec des sens interdits dans les deux sens et qui n'est pratiquement plus praticable pour les vélos. On met comme itinéraire cyclable les rue Diderot et quai Gallieni. Je vous invite à essayer d'y circuler à vélo. Vous gênez le bus qui ne peut pas vous dépasser rue Diderot. Quant au retour, je connais des gens qui rentrent de Paris le soir et qui empruntent le quai Gallieni, c'est particulièrement dangereux malheureusement parce que les automobilistes sont assez agressifs.

Enfin, je passerai sur d'autres points de détail. J'ai quand même relevé avec beaucoup d'intérêt que, sur les plans qui nous sont soumis, qui sont des plans d'avenir, il soit encore fait mention, marqué en rouge, de la gare du Plant qui a disparu. Il faut dire que l'on reprend en fait, et que l'on recopie sans arrêt des choses qui datent de 1998, au moment où l'on envisageait l'arrivée d'une branche EOLE au Plant.

Au niveau du troisième contrat triennal, première page, qui se termine, on nous annonce qu'a été réalisée la desserte de la gare Eole des Boullereaux depuis le secteur du Plateau Est et la RD Ouest. On nous donne un plan. Or, aucun de ces aménagements, j'y circule quotidiennement, n'a été réalisé. Je vous convie, comme pour les autres points, à venir le constater sur place avec moi si vous voulez. Au niveau du quatrième contrat triennal en revanche, on nous propose de réaliser des liaisons qui existent déjà depuis quelques années, j'invite là aussi la municipalité à les visiter avec moi, comme la piste le long du lycée ou le long du cimetière de Coeuilly. Dans l'annexe trois, d'ailleurs, on trouve un projet issu lui aussi de l'étude de 1998 et à l'époque je l'avais déjà signalé, d'une voie cyclable rue du Moulin de Bry. Combien de fois faudra-t-il dire que cette rue se termine par un escalier ?

D'ailleurs, je ne comprends pas pourquoi, elle a été partiellement privatisée par un immeuble.

Il n'est pas question pour moi de m'opposer bien sûr à votre demande d'aide pour réaliser des améliorations de circulation douce. Ce domaine mérite des efforts particuliers d'information en direction de la population pour que l'intérêt de ce type de déplacement soit clairement ressenti. Malheureusement, la lecture du dossier me laisse à penser que le thème est sous-estimé. Les erreurs que j'ai relevées, et que je vous ai citées, l'attestent. Je voterai donc cette délibération mais je vous demande une réflexion rigoureuse sur les circulations douces à Champigny. »

Intervention de M. JEANNE

« Simplement pour faire une remarque qui rejoint un peu ce que disait M. FUCHS, concernant la rue Sonia Delaunay et le manque de concertation établie avec le Conseil général qui pose une vraie difficulté pour une partie importante de la population de notre ville. Sur cette voie qui a été réaménagée, on nous a mis en place une piste cyclable. C'est une bonne chose. Sauf que l'on a exactement la même chose dans la rue parallèle, la rue de Bernaü. Cela provoque aujourd'hui de grosses difficultés de circulation, sachant que, sur la Nationale 4, nous avons des travaux en ce moment. On a donc une saturation complète le matin de tous les gens qui viennent du Village parisien, de Coeuilly, du Bois l'Abbé, des Mordacs plus des autres communes. La seule voie encore possible n'est aujourd'hui plus praticable et génère de véritables difficultés. Il y aurait peut-être à réfléchir rapidement parce que l'on a quand même des difficultés fortes pour une partie de notre population à mettre en place un itinéraire de délestage par la rue de Bernaü. Cela devient ingérable pour une grande partie des gens. »

Intervention de M. le Maire

« Sur un certain nombre de remarques de M. FUCHS, je suis prêt à regarder à nouveau. Ce soir, je crois que cela a été fait de façon relativement rapide parce que l'on a des délais imposés et en plus des taux qui ont changé récemment. Le dossier n'est effectivement pas aussi précis que l'on pourrait le souhaiter. Je suis prêt à regarder à nouveau et à revenir devant le conseil municipal par rapport aux anomalies qui ont été, à juste titre, signalées.

Concernant la discussion avec le conseil général, il s'agit là de ce qui a été évoqué par M. JEANNE sur la coordination des travaux, on a fait déjà un certain nombre de remarques et d'informations qui ont été prises en compte. Evidemment, il y aura des ajustements à faire. Il y a encore des séquences qui ne sont pas terminées. J'attire l'attention quand même sur l'amélioration globale d'un axe essentiel pour Champigny, le boulevard de Stalingrad qui va par l'avenue Mitterrand, le Boursicaut, la rue du Bois l'Abbé où vous avez pu passer même si elle n'est pas encore inaugurée, elle est magnifique. Là, les équipements donnent satisfaction. Il y a à acter quand même de l'intervention extrêmement positive du Conseil général sur notre ville, intervention qui va se poursuivre. Sur la Nationale 4, évidemment les travaux sont lourds. Enfin, je trouve que les entreprises le font avec beaucoup d'efforts et de compréhension dans la ville alors que c'est au milieu de flux extrêmement importants pour nous. Il y a eu quelques difficultés au départ mais cela a été suffisamment fléchi en haut et en bas de Champigny. Aujourd'hui, je pense qu'il y a même un certain nombre d'usagers qui traversaient notre ville et qui l'évitent maintenant, à juste titre. On ne peut que s'en réjouir. Il est évident que cela cause des gênes. Il faut les assumer. On ne fait pas des chantiers de cette nature sans difficultés particulières. On y retrouvera ce que soulignait M. FUCHS au début de sa déclaration, des améliorations substantielles pour les piétons, notamment dans le secteur le plus proche de la mairie, et des améliorations substantielles jusqu'à la partie du pont SNCF pour le moment, pour la protection des gens qui circulent à vélo.

Quant aux campagnes d'information, je suis assez favorable à ce que l'on mobilise davantage les moyens de communication de la ville sur cette question de fond. Longtemps, il apparaissait que la voiture était la seule solution. On voit enfin arriver, sur un horizon

acceptable, des moyens lourds de transport en commun. Mais cela ne s'oppose pas au fait que le vélo n'est pas qu'un moyen de loisir. Il peut être un moyen, malgré la déclivité qu'il y a dans notre ville, pour les autres déplacements, notamment les déplacements de travail. Je partage la première partie de votre intervention sur le fait qu'il faut mobiliser les moyens de communication de la ville sur ce changement de culture. »

ADOPTE A L'UNANIMITE

17

Avenues Pierre Brossolette, Marin, André Dreyer, de l'île d'Amour sud, Balzac et rue Léo Franckel dans le quartier de la Remise du Verrou (phases 2 et 3) – Demandes d'aides financières

Création de réseaux d'eaux usées, reprise ponctuelle et chemisage des réseaux d'eaux pluviales.

● Approbation du dossier de consultation des entreprises et autorisation donnée à Monsieur le Maire ou son représentant délégué de lancer la procédure négociée et de signer le marché ainsi que tout document qui en serait la suite ou la conséquence.

Coût global de l'opération estimé à 1 897 656 € TTC (avec un coût de travaux de création de réseaux d'eaux usées estimé à 1 113 800 € HT)

Aides financières estimées à 556 900 € à solliciter auprès de l'Agence de l'Eau Seine-Normandie :

- une subvention de 35 % du montant HT des travaux pour la création des réseaux d'eaux usées (2 phases), et

- un prêt à taux 0 sur 15% du montant HT des travaux pour la création des réseaux d'eaux usées.

● Autorisation donnée à Monsieur le Maire ou son représentant délégué de solliciter des aides financières de l'Agence de l'Eau Seine Normandie et de signer tout document utile à cet effet.

Commissions concernées :

3^{ème} commission : Cadre de vie : Espaces publics / Réseaux – Environnement et Développement Durable – Développement des transports en commun – Partage de l'espace public / Déplacements – Prévention et droit à la tranquillité publique.

1^{ère} commission : Finances / Marchés et Achats publics – Personnel communal – Nouvelles technologies de l'information et de la télécommunication.

Rapport présenté par Mme ITTAH.

ADOPTE A L'UNANIMITE

18

Avenant n°1 au marché de fourniture, d'implantation, de maintenance, d'entretien et d'exploitation de mobiliers urbains publicitaires et non publicitaires à impact local (lot n°2), avec le groupement GNCA / Ville et Médias.

Approbation dudit avenant et autorisation donnée à Monsieur le Maire ou son représentant délégué de le signer.

Commission concernée :

3^{ème} commission : Cadre de vie : Espaces publics / Réseaux – Environnement et Développement Durable – Développement des transports en commun – Partage de l'espace public / Déplacements – Prévention et droit à la tranquillité publique

Rapport présenté par M. RIVALLAIN.

ADOPTE A L'UNANIMITE

19

Avenant n°1 au marché de travaux de la rue Solomon avec le groupement GEC Ile de France / VTMTTP, dont GEC IDF est le mandataire.

Approbation dudit avenant et autorisation donnée à Monsieur le Maire ou son représentant délégué de le signer.

Commissions concernées :

3^{ème} commission : Cadre de vie : Espaces publics / Réseaux – Environnement et Développement Durable – Développement des transports en commun – Partage de l'espace public / Déplacements – Prévention et droit à la tranquillité publique.

1^{ère} commission : Finances / Marchés et Achats publics – Personnel communal – Nouvelles technologies de l'information et de la télécommunication.

Rapport présenté par M. RIVALLAIN.

ADOPTE A L'UNANIMITE

DIRECTION DES FINANCES ET DES ACHATS

20

Avenant n° 1 à la convention régissant les relations entre la ville de Champigny-sur-Marne et le Trésor Public, Centre d'encaissement de Créteil pour la mise en place du Titre Interbancaire de Paiement.

Autorisation donnée à Monsieur le Maire ou son représentant délégué de conclure et signer l'avenant n°1 à la convention.

Commission concernée :

1^{ère} Commission : Finances / Marchés et Achats Publics, Personnel Communal, Nouvelle Technologies de l'Information et de la Télécommunication.

Rapport présenté par M. BESNARD qui fait état de la demande formulée pr M. JEANNE lors de la commission des finances. Il a souhaité avoir communication – pour une prochaine commission des finances – des taux de recouvrement des impayés.

ADOPTE A L'UNANIMITE

21

Avis défavorable du Conseil Municipal sur la demande de remise gracieuse déposée par le régisseur titulaire de recettes au centre Olivier MESSIAEN pour recouvrer les participations des campinois aux activités culturelles (spectacles, concerts, expositions, conférences, débats, animations), sportives et de loisirs et pour encaisser les recettes des consommations servies au bar, ainsi que le « passeport culture », ce dernier ayant été victime d'un vol d'un montant total de 450 euros en espèces.

Commissions concernées :

1^{ère} commission : Finances/Marchés et Achats Publics, Personnel communal, Nouvelles technologies de l'information et de la télécommunication

6^{ème} commission : Politique culturelle, Politique sportives, Projets de solidarité internationaux, Comité du Jumelage, Initiatives festives, Vie Associative, Immigration/Droits et citoyenneté des résidents étrangers.

Rapport présenté par M. BESNARD.

ADOpte A L'UNANIMITE

22

Avis défavorable du Conseil Municipal sur la demande de remise gracieuse déposée par le régisseur titulaire de recettes à la piscine Auguste DELAUNE, victime d'un vol d'un montant total de 22 777,05 euros dont 1 710,60 euros en chèque et 21 066,45 euros en espèces.

Commissions concernées :

1^{ère} commission : Finances/Marchés et Achats Publics, Personnel communal, Nouvelles technologies de l'information et de la télécommunication

6^{ème} commission : Politique culturelle, Politique sportives, Projets de solidarité internationaux, Comité du Jumelage, Initiatives festives, Vie Associative, Immigration/Droits et citoyenneté des résidents étrangers.

Rapport présenté par M. KUENGIENDA.

Intervention de M. JEANNE.

« Sur ce point, bien évidemment nous sommes favorables à l'avis défavorable. Simplement, autant on peut comprendre que sur la délibération précédente il ait pu y avoir un vol, la personne a eu un moment d'inattention. C'est une responsabilité individuelle qui est en cause et qui peut se comprendre. Pour cette deuxième délibération sur le même sujet, on est là dans un cas de figure différent. Même si vous avez fait, cela m'a été précisé en commission des finances, une sensibilisation auprès des régisseurs, je crois que l'on doit aller beaucoup plus loin qu'une sensibilisation. Je crois qu'il faut revoir les procédures. Il n'est pas normal qu'au sein d'un équipement comme celui-ci, la caisse reste en l'état pendant un mois et que l'on perde les recettes sous cette forme. Il y a peu de probabilité que l'on voie revenir les recettes. Il y a un peu carence dans les procédures que vous avez à gérer. Il faut revoir cela de plus près. »

Réponse de Mme TERRADE.

« Sur ce dossier puisqu'à l'époque il se trouve que j'avais en charge le secteur des finances de la ville comme Maire adjoint, et que j'ai par ailleurs en charge le secteur du personnel, très clairement il n'y a pas eu carence dans les procédures. Il y a eu faute effectivement de l'agent. Il y a eu pour le moins négligence. C'est d'ailleurs un agent qui a fait l'objet d'une procédure disciplinaire liée à ce dossier. Il y a en effet des encours qui sont précisés sous la responsabilité d'ailleurs de la trésorerie municipale et pas des services municipaux. Il y a dissociation, vous le savez bien, en comptabilité publique, de l'ordonnateur et du payeur, l'ordonnateur étant le Maire et le payeur étant le trésorier municipal. Les régisseurs sont placés sous la responsabilité du trésorier municipal.

Clairement, il n'y a pas eu carence du point de vue des procédures. Il y a quelqu'un qui avait en responsabilité une régie. Cette régie a un encours maximal à l'époque de 8.000 euros, de mémoire. Il doit remettre cet encours aussitôt qu'il est atteint, même si le délai dans lequel les

régies sont usuellement remises n'est pas dépassé. Si l'encours de régie est d'un mois et que l'on est à 15 jours et que le montant maximum est atteint, le régisseur doit faire les diligences pour aller à la trésorerie remettre sa régie. Il est évident que l'on accompagne nos régisseurs dans le transport des régies. Quand je dis qu'on les accompagne, ils sont y compris véhiculés avec des chauffeurs mis à disposition jusqu'à la trésorerie municipale puisque, comme vous le savez, la trésorerie municipale a été transférée à Villiers. Le parcours est évidemment plus lointain, ce qui complexifie les questions de sécurité et la garantie que l'on apporte à nos agents de ce point de vue en les accompagnant.

Clairement, pour des raisons que le salarié n'a pas pu expliquer d'ailleurs, effectivement la régie n'a pas été remise en temps et en heure. Elle n'a pas été remise régulièrement. Elle n'a pas été remise dans le respect des encours maximaux. Et ce, à plusieurs reprises sur la période avant que l'on puisse s'en apercevoir. Les services municipaux n'ont pu s'en apercevoir qu'à partir du moment où, enfin, le trésorier municipal, ses services, ne pouvant pas compter sur le contact avec le régisseur qui avait à plusieurs reprises pris des rendez-vous et ne les a pas honorés auprès du trésorier municipal, à un moment donné les services de la trésorerie municipale se sont tournés vers les nôtres en disant : on a un problème, ce régisseur ne répond pas à ses obligations de rendre sa régie. C'est alors que nos services sont intervenus.

Clairement, ce ne sont pas tant les procédures internes qui sont en cause. C'est une défaillance professionnelle d'un salarié qui n'a pu être décelée qu'à partir du moment où le service qui l'a en responsabilité, qui n'est pas un service interne, alerte le service interne. On s'est depuis de nouveau garanti, même si les choses avaient déjà été faites bien avant, parce qu'il arrive, malheureusement, de temps à autre, que l'on ait des disparitions d'encours, d'encaissements qui ne sont de façon générale pas à la hauteur de cette somme bien évidemment.

Il est à noter que la période concernée par les périodes d'encaissements couvrait les périodes de grande fréquentation des piscines. Forcément, des petites sommes additionnées les unes aux autres, quand il y a une très forte fréquentation d'été, forcément cela fait aussi des sommes qui sont rarement de ce niveau et qui ne devraient jamais, je le répète, dépasser l'encours maximal prévu. En clair, les procédures n'ont pas à être mises en cause en elles-mêmes. Elles étaient respectées pleinement par l'administration territoriale. C'est effectivement le régisseur qui, à un moment donné, a eu un manquement professionnel que l'on peut même considérer d'assez grave. »

ADOPTE A L'UNANIMITE

DIRECTION DE LA COMMUNICATION

23

Cession d'une presse « Offset » de marque SHINOHARA 52 2 II.

Commission concernée :

1^{ère} commission : Finances/Marchés et Achats Publics, Personnel communal, Nouvelles technologies de l'information et de la télécommunication

Rapport présenté par M. BESNARD.

ADOPTE A L'UNANIMITE

24

Cession d'une presse « Offset » de marque HEIDELBERG GTO.

Commission concernée :

1^{ère} commission : Finances/Marchés et Achats Publics, Personnel communal, Nouvelles technologies de l'information et de la télécommunication

Rapport présenté par M. BESNARD.

ADOPTE A L'UNANIMITE

25

Vœu présenté par le groupe Divers droite intitulé «Non à la suppression du parking public à la gare du RER A de Joinville le Pont »

Présentation par M. CHEVALIER qui donne lecture du texte du vœu.

« Le 10 décembre 2010, au gymnase Tabanelli à Champigny, lors du débat public concernant les projets Arc express et Grand Paris, nous avons confirmé qu'utiliser les transports publics et délaissé sa voiture étaient liés à la construction de parkings dans les stations de RER et à une tarification associée au prix du ticket, comme cela se fait chez nos voisins européens.

De manière prémonitoire, nous avons signalé que le parking du RER de Joinville utilisé par de nombreux Joinvillais mais aussi par des Campinois allait fermer !

Le site internet de la municipalité de Joinville le Pont vient de diffuser un « guide du stationnement » où l'on apprend que l'actuel parking public du RER de Joinville-le-Pont de 208 places ferme le 28 mars 2011.

Des bureaux, d'une superficie totale de 17670 m², doivent y être édifiés, pour un occupant encore inconnu. La construction devrait démarrer au troisième trimestre 2011, pour une livraison prévue au deuxième trimestre 2013. Bien que pourvu d'un parking pour les futurs résidents, il n'y aura pas de places pour les usagers du RER.

Si nous sommes pour la création de nouveaux emplois, cela ne doit pas être au détriment du service public du stationnement.

Les solutions envisagées par la mairie de Joinville-le-Pont ne sont pas satisfaisantes :

-utiliser les lieux habituels, déjà saturés...ou les parkings des gares RER A de Saint Maur et RER B à Nogent sur Marne.

-Création fin 2011 d'un parc payant de 65 places dans le quartier des Canadiens, mais le parc existe déjà et il est gratuit.

-ouverture fin 2013 d'un parking sous le futur Monoprix mais il sera réservé aux clients du magasin et ne sera pas ouvert aux heures de travail des usagers.

-deux projets sont évoqués : un parking souterrain place du 8 mai 1945, ainsi qu'un parking sous un terrain appartenant à la RATP... mais c'est à long terme et ce ne sont que des projets.

A partir du 28 mars 2011, les usagers du RER A vont avoir une réelle difficulté pour stationner. Nous demandons avant tout projet d'aménagement :

-la concertation avec les habitants de Joinville, Champigny sur Marne, saint Maurice

-le respect du service public de stationnement

-le maintien de 200 places de parking pour les usagers à un tarif raisonnable

- le respect des orientations environnementales du Grenelle et celles du projet Grand Paris Express. »

Intervention de M. FUCHS

« Je dois dire que ce site se situe dans un certain contexte puisqu'à la demande des élus Europe Ecologie au conseil municipal de Paris, la mairie de Paris a refusé, elle avait parfaitement raison, de prendre des mesures pour augmenter la circulation automobile à travers le bois de Vincennes. L'accès au RER A à la gare de Joinville revêt donc une importance essentielle et accrue. Et on ne peut pas opposer le fait que la fermeture du parking obligera les gens à prendre les transports en commun. Ce n'est pas ainsi que cela se passe. Une partie du rabattement se fait toujours par véhicules individuels et cela vaut mieux que de contraindre les utilisateurs à surcharger encore le centre de l'agglomération parisienne. La fermeture du parking de Joinville va donc particulièrement pénaliser les campinois. J'ajouterai, pour compléter ce qu'a dit M. CHEVALIER, que le parking RER de Nogent va être démoli dans le cadre d'une opération immobilière. On assiste donc, malgré les déclarations positives, à une dégradation des conditions d'accès et d'accueil sur le réseau francilien. Je dois ajouter qu'à Joinville, fréquenté quotidiennement par plus de 4.000 voyageurs campinois, chiffre de la RATP, la présence humaine disparaît maintenant, remplacée totalement par des machines. Il n'y aura plus personne en gare de Joinville à partir de cette année. Je soutiens donc tout à fait le vœu présenté par M. CHEVALIER. J'en profite en même temps pour ajouter un petit mot, profite de la discussion de ce vœu qui indirectement traite des transports en commun dans notre secteur, pour poser une question sur un sujet qui intéresse beaucoup de campinois. Où en est le prolongement du TVM ? Peut-on suivre l'affaire ? »

Intervention de Melle LE LAGADEC

« Je voulais intervenir puisqu'au nom du Parti de gauche, j'étais allée rencontrer le commissaire enquêteur lors de l'enquête publique qui avait eu lieu, pour déposer l'avis en tout cas du Parti de gauche, dire que ce n'était pas notre conception de la ville que de supprimer les moyens pour les gens de mieux prendre les transports en commun. De toute façon on sait très bien qu'il va falloir modifier nos habitudes. Cela étant, cela se fera petit à petit, pas à pas et ce n'est pas en supprimant le choix des gens que l'on va faire en sorte qu'ils prennent les transports en commun. Comme l'a dit M. FUCHS, c'est une fausse question.

Je regrette, M. CHEVALIER, puisque c'était il y a environ deux ans, que donc je suis allée rencontrer le commissaire enquêteur, je regrette que ce vœu arrive si tard. Maintenant, tout est fait. Les grilles vont être fermées. C'est un peu dommage, alors que l'on aurait pu travailler ensemble à un vœu qui aurait été effectivement voté par l'ensemble du conseil municipal ou pas mais, en tout cas, on aurait eu ce débat et on aurait pu intervenir avant que les choses soient terminées.

Par ailleurs, sur le service public du stationnement, je n'en ai jamais entendu parler. Je trouve quand même que, venant d'un homme de droite, je ne vais pas dire UMP sinon vous allez me sauter à la gorge, tel que vous, nous faire des leçons de service public, c'est un peu fort de café mais bon, passons.

Sur les tarifs, l'idée que vous avez émise plusieurs fois, puisque je vous ai déjà entendu en conseil de quartier sur la tarification associée au prix du ticket, etc., de nouveau il faut avoir le choix. Celui qui ne prend pas sa voiture, il ne peut pas être en tarification associée.

Et puis, pour finir sur ce que vous demandez en fin de vœu, un tarif raisonnable, le seul tarif raisonnable pour prendre les transports en commun, c'est la gratuité. Il n'y a pas de tarif raisonnable.

Ce sont les remarques que je voulais faire. Il me semble, moi, ce que j'aurais pu proposer mais j'ai découvert un peu tardivement le vœu, je dois dire, comme beaucoup de mes collègues je pense ici, cela aurait été simplement de travailler ensemble, faire en sorte qu'il y ait quelque chose qui soit un vœu commun du conseil municipal. »

Intervention de M. CHEVALIER

« Toute modification que vous proposeriez pourrait être intégrée à ce vœu. Il n'y a aucun problème. Je veux bien retirer le mot "service public" du stationnement. Cela ne me gêne pas. Quand je parle de tarif raisonnable, il s'agit du tarif de parking parce qu'il est cher. Quand il était ouvert, le fait de stationner toute la journée quand on va travailler coûte quand même assez cher. C'est pour cela que je parlais d'un tarif raisonnable pour l'ensemble trajet plus parking... Ou gratuit, oui. En ce qui concerne ce parking, l'enquête n'est pas terminée. J'ai écrit à M. FAVIER et au commissaire enquêteur. Ce n'est pas fini. On peut toujours se battre pour qu'il y ait une solution de rechange. Il y a deux ans, je suis désolé mais je n'avais pas connaissance d'une fermeture éventuelle du parking. Travailler avec vous, Mme LE LAGADEC, cela ne me gêne pas du tout. Au contraire, cela me fait toujours plaisir ! »

Intervention de M. le Maire

« Je vais vous soumettre une autre proposition que celle du vœu. Je vais vous dire pourquoi. Sur ce site, l'ancienne municipalité de Joinville avait un projet qui ne plaisait pas à l'actuelle municipalité de Joinville qui en a fait un autre. Je ne souhaiterais pas que Champigny serve à régler des comptes entre les anciens et les nouveaux. Il y avait déjà un projet sur ce parking. Je vous proposerais, parce que c'est une question de fonds, de réfléchir à plus long terme. C'est dommage que ce parking ait été fermé sans concertation. On est devant une question plus lourde.

Deuxième problème, je ne sais pas comment nous réagirions à Champigny si une commune, par délibération, donnait un point de vue sans appel, sans avoir été au bout des projets, de la lecture des projets etc., sur nos projets campinois. Je pense que l'on n'apprécierait que moyennement. Ce n'est pas forcément la bonne façon de faire avancer les choses. Surtout que, contrairement à ce que disait M. FUCHS, nous ne sommes pas sans coopération avec nos voisins. Nous travaillons ensemble à l'ACTEP.

Je vous propose alors... le vœu tel quel, je ne le voterai pas et je proposerai à la majorité de ne pas le voter. Mais de voter contre pour qu'il ne soit pas adopté. En revanche, je souhaite avec l'aval du conseil municipal si vous m'en donnez l'autorisation, une adresse à M. Le Député Maire de Joinville. Je lui dirai la chose suivante : Notre conseil municipal a eu à débattre d'un vœu présenté par le groupe Divers droite qui était donc intitulé : Non à la suppression du parking, etc. La majorité de notre assemblée, comme j'y appelle, pourrait le refuser. On considère tout d'abord que la décision de votre commune est souveraine et que le choix de développer un programme de bureaux de près de 18.000 m² participe aux objectifs de création d'emplois que nous partageons dans l'est francilien. Nous pensons d'ailleurs que la Maison de l'emploi et des entreprises pourrait permettre à l'ensemble des communes adhérentes de mettre en commun des actions pour faciliter les recrutements des salariés issus de nos communes. Bien sûr, la suppression du parking de la gare de Joinville touche pour une large part des usagers campinois de la ligne A du RER, notamment ceux des quartiers Polangis, du Maroc, de la Fourchette. Et nous pensons aux difficultés qui vont être les leurs. Ces difficultés qui auraient peut-être pu pour une part être évitées si nous avions été associés en amont à la réflexion au sujet des conséquences de la suppression du parking public et au sujet de l'amélioration des rabattements en transports en commun actuels vers la station de Joinville RER A. A ce jour, les autobus sont confrontés à la réalité quotidienne des encombrements qui génèrent des pertes de temps considérables pour les voyageurs et dissuadent encore nombre d'usagers d'utiliser ce mode de déplacement. Mais des solutions concertées peuvent certainement être encore trouvées. C'est la raison pour laquelle nous vous proposons d'associer nos efforts et notre action pour rechercher les solutions adaptées à la circulation des autobus se rendant à Joinville à la station RER A. De plus, avec l'arrivée prochaine du Trans

Val de Marne - donc je profite de l'intervention de M. FUCHS pour en parler - par le pont du Petit Parc et l'arrivée du métro Grand Paris Express en particulier à Champigny centre pour lequel nous nous mobilisons, nous allons devoir trouver de nouvelles solutions pour améliorer les maillages et les dessertes de l'ensemble de ce réseau car les flux de voyageurs vont profondément évoluer dans les années qui viennent. Nous souhaitons pour notre part en discuter avec toutes les collectivités intéressées, les usagers et tous les partenaires concernés. Le développement des transports en commun est pour nous une priorité. Nous savons combien la question du rabattement sur les gares actuelles et futures est une problématique importante à travailler pour faciliter l'usage des transports publics et développer une alternative crédible et efficace aux déplacements en véhicule individuel. L'ouverture de cette réflexion nouvelle est indispensable pour l'ensemble des villes concernées afin de permettre le développement de l'utilisation de l'ensemble du réseau de transports en commun existant et à venir, pour mieux répondre aux besoins croissants des usagers et faire progresser concrètement les idées du développement durable. Notre commune est prête à travailler sans délai sur ces avancées possibles pour les habitants de nos communes. Etc.

Si vous en étiez d'accord, cela pourrait être la solution positive pour à la fois ne pas accepter que les choses restent sans écho mais en même temps pour travailler plus globalement dans les années qui viennent, ensemble, entre les communes voisines. Cela mérite peut-être un court échange. Et puis, ensuite, nous pourrions donc nous prononcer par un vote sur le vœu tel qu'il a été présenté et je propose d'y substituer plutôt une adresse de ma part à notre collègue de Joinville mais à laquelle je rajouterai une phrase si le conseil municipal en approuve, pour une majorité d'entre vous, le contenu. »

Intervention de M. JEANNE

« Ce n'est pas une intervention. C'est plus une question pour préciser ce que vous venez de dire en conclusion. Si l'ensemble du conseil vote la proposition que vous venez de faire, c'est bien tout le conseil municipal et pas seulement le Maire qui se prononcera dans ce sens. C'est bien comme cela qu'il faut le comprendre. »

M. le Maire

« Ce n'est pas formalisé comme un vœu. Je rajouterai la phrase si vous voulez. »

M. JEANNE

« D'accord. C'est une précision. C'est tout. »

Intervention de M. LECUYER

« Pour le groupe socialiste, il n'y a aucun problème. Nous nous rallierons à la proposition que tu viens de faire. Cela ne nous pose aucun problème. Surtout qu'en l'état actuel, nous n'étions pas prêts à voter ce vœu. »

Intervention de M. SCHMITT

« Ce sera très court. Pour vous féliciter de ce vœu. Vous ne voulez pas l'appeler vœu peut-être. Mais c'est un texte qui nous convient tout à fait. Juste une petite remarque mais il faut le prendre au troisième degré. Je ne veux pas me faire agresser par mes collègues communistes. Vous n'avez pas oublié de parler du gouvernement ? Non ! »

M. le Maire

« On ne sera pas pris en otage, c'est clair, dans un débat entre la droite et la droite. Vous l'avez bien compris. »

Intervention de M. CHEVALIER

« Je crois qu'il faut essayer de trouver la meilleure solution. Je regrette quand même encore une fois qu'il y ait une réflexion d'un groupe. C'est le deuxième vœu que l'on propose et par deux fois vous le rejetez. Je suis surpris malgré tout parce qu'il s'agit de beaucoup de Champinois qui utilisent ce parking. Je suis un peu surpris que cela n'intéresse pas et que l'on ne vote pas ensemble ce vœu. Je dois dire que sur le côté Joinville, tous les socialistes de Joinville ont fait un vœu similaire. Donc, j'ai du mal à percevoir. Maintenant, si vous pensez que votre proposition a plus de chance d'aboutir qu'un vote négatif, je me rallie à votre proposition. Je regrette que l'on ne travaille pas ensemble un texte et qu'on ne l'oppose pas quand on prend des décisions aussi rapides et sans tenir compte de l'avis des gens et qui viennent en contradiction de ce que l'on peut dire quand on était à Tabanelli. »

M. le Maire

« Je vous propose donc de passer au vote formel sur le vœu de M. CHEVALIER. Comme il est arrivé dans les délais, nous devons nous prononcer. J'appelle tous ceux qui le souhaitent à voter contre. »

Vote sur le vœu présenté par M. CHEVALIER au nom du groupe Divers droite.

REPOUSSE A LA MAJORITE

9 votes pour dont 2 procurations

(Groupe UMP - Groupe Divers droite –

Groupe « La passion de Champigny-Centristes et républicains »)

37 votes contre dont 9 procurations

**(« Ensemble, agir pour Champigny » liste des forces de gauche, de progrès,
écologistes et de personnalités)**

1 refus de vote

(« Gauche citoyenne/Europe écologie »)

Le vœu proposé ayant été repoussé, **M. le Maire** propose donc au conseil municipal de retenir la solution alternative qu'il a proposée d'envoi d'un courrier au Maire de Joinville au nom du conseil municipal de Champigny.

PAS D'AVIS CONTRAIRE

Questions diverses

M. JEANNE

« Cette question diverse concerne une délibération que nous avons eu à voter en novembre dernier et qui a fait écho il y a quelques jours dans la presse. J'ai une question concernant la cession de la halle Jean Vilar. Pour vous, le prix qui a été opéré dans cette cession par rapport à l'évaluation des Domaines vous semble-t-il justifié ? Estimez-vous que notre ville n'a pas subi de préjudice dans cette affaire ? »

M. le Maire

« Vous savez qu'il n'y a pas de débat sur les questions diverses. Je dirais très brièvement que, oui, le prix est justifié en tenant compte de la prise en charge considérable des travaux de désamiantage et de remise à niveau, et aussi de mise en autonomie du centre culturel par rapport au reste. Mais je compléterai évidemment cette expression très rapide de tous les arguments qui étayent ce point de vue. »